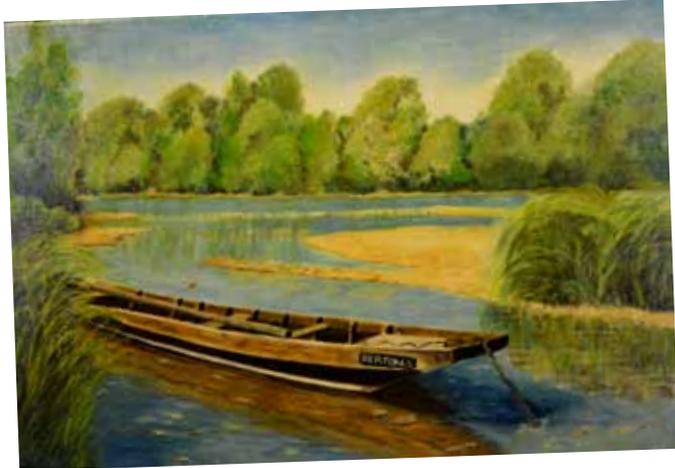


BONNY-sur-LOIRE





Simone Berton



Anna Gérome



Christiane Verheecke



Robert Marot

Les Peintres Bannychons

Jean-Paul Padeloup



Jeannine Dupoux

Gérard Rabereau





Bien qu'avec l'évolution des technologies liées au numérique, les moyens de communication et d'information se multiplient, nous sommes attachés à maintenir ce bulletin annuel sous la version que vous connaissez depuis des années.

Distribué et accessible à tous il reste un outil d'information essentiel sur la vie, les services, les projets et les réalisations de notre commune et je suis, une fois de plus, heureux de vous le présenter.

Il est pour moi l'occasion de vous adresser tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année : vœux de santé, de bonheur familial, de réussite professionnelle et surtout vœux d'espérance. Que chacun d'entre nous puisse garder cette foi en l'avenir qui lui permettra de se battre, au sens noble du terme, et de s'investir pour son propre bonheur mais aussi pour celui des autres.

Après la famille, la Commune reste l'espace de proximité privilégié, où chacun se doit d'agir pour le bien-être collectif. Le rôle des élus est de conduire les principaux projets, d'apporter un cadre de vie agréable et de maintenir le maximum de services à sa population mais ce rôle ne peut pas être pleinement efficace s'il n'est pas relayé par tous. C'est cette alchimie entre action collective et comportement individuel qui permet de créer un espace où il doit faire bon vivre. Le civisme et l'engagement bénévole au sein de nos associations locales y contribuent pour beaucoup.

Depuis quelques années les communes sont confrontées à des bouleversements importants : la réorganisation territoriale imposée par la loi NOTRe a redistribué les rôles entre commune et intercommunalité, avec des modalités de mise en place particulièrement complexes. Les réductions des dotations de l'Etat ont fragilisé nos budgets. Malgré cela nous gardons le cap que nous nous étions fixé en début de mandat et nous essayons de maintenir nos grands projets : la construction d'une nouvelle école et d'un restaurant scolaire va commencer au début de l'année, notre maison de santé va s'agrandir, des travaux importants sont à l'étude pour rénover la toiture de l'église.

Nous nous refuserons toujours à mener une politique d'attentisme et de repli sur nous-mêmes et préférons nous appliquer cette citation du philosophe Maurice Blondel : «l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare». C'est ce que nous avons toujours fait et que nous continuerons de faire en 2018.

BONNE ANNEE A TOUTES ET A TOUS.

Michel Lechauve
Maire de Bonny sur Loire Conseiller Départemental

Editorial



**BULLETIN MUNICIPAL
BONNY-sur-LOIRE
N° 34**

Comité de rédaction :
commission communication

Photos : Mairie
Associations de Bonny

Réalisation :
Mairie de Bonny-sur-Loire
02 38 29 59 00

Impression :
Imprimerie Centrale
ZI Rue Jacques Brel
45502 GIEN Cedex
02 38 67 00 26

Sommaire

EDITORIAL

Le mot du Maire 1

VIE COMMUNALE

Infos mairie 2-7
C.C. Berry Loire Puisaye-OPAH 8-9
Le P.L.U.I 10
Finances 11
Travaux 12-13

CADRE DE VIE

Maisons fleuries - Eglise -
Bibliothèque - Office tourisme -
Salon - Vide grenier 14-16
Enfance-Jeunesse 17-19

VIE ASSOCIATIVE

Calendrier des fêtes 20-21
Bien vieillir chez soi 22
Solidarité 23-24
Les associations de Bonny 25-34
Répertoire des associations 35-36

VIE ECONOMIQUE

Répertoire 37-39

FORUM DES ASSOCIATIONS

Photos 40
Pages couvertures : Salon art automne
Peintres bonnychons - Forums associations
Une application mobile pour Bonny

Coordonnées de la mairie

15 Avenue du Général Leclerc

Tél. : 02.38.29.59.00 - Courriel : mairie@bonnysurloire.fr

SITE : www.bonny-sur-loire.fr - facebook : https://www.facebook.com/Commune-de-Bonny-sur-Loire/

Ouverture au public :

du mardi au samedi de 9 h à 12 h - du mardi au jeudi de 14 h à 17 h 30 - le vendredi de 14 h à 17 h

Services au Public

PERCEPTION

30 Avenue du Maréchal Leclerc - GIEN 02.38.37.34.00

SYNDICAT D'EAU BONNY/OUSSON

Mairie de BONNY

ou SUEZ ENVIRONNEMENT 09.77.40.84.08

ENEDIS GIEN 09.06.32.15.15

GRDF GIEN 08.10.43.30.45

GENDARMERIE 17

BRIARE : 25, rue des tilleuls 02.38.31.71.20

CHÂTILLON SUR LOIRE : 41, rue de Beaulieu 02.38.31.71.30

SAPEURS POMPIERS

Chef de centre : Lieutenant J-F MARETTE 18 ou 115

SAMU 15

CENTRE ANTI-POISONS 02.47.64.64.64

MAISON DE SANTE 27 Grande rue 02.38.36.21.89

LA POSTE Place Beaupin Lagier 02.38.31.70.02

NOTAIRE - CAUQUY Philippe - 5, Avenue G^l Leclerc

02.38.31.60.23

TAXI (SNCF)

Taxi CREIMER - Briare 02.38.31.27.95 - 06.08.18.80.67

(Tarif forfaitaire pour se rendre à la gare de Briare)

Services éducatifs & culturels

ENSEIGNEMENT

- ECOLE MATERNELLE

4 avenue de la Gare 02.38.31.61.50

- ECOLE DES PETITS

2 avenue de la Gare 02.38.31.63.57

- ECOLE DES GRANDS

10 rue de Bicêtre 02.38.31.60.58

GARDERIE PERISCOLAIRE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

(7h30-9h et 16h30 - 18 h) 06.77.77.87.93

MAISON DE PAYS

29, Grande Rue 02.38.29.59.09

BUREAU INFORMATIONS TOURISTIQUES

29, Grande Rue 02.38.31.57.71

BIBLIOTHEQUE

Rue de Bicêtre 02.38.29.59.09

ouvert le mercredi de 14 h à 16 h

samedi de 10 h à 12 h

Services sociaux

C.C.A.S. en mairie le mardi de 14 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous

ENFANCE MALTRAITEE (numéro vert) appel gratuit, confidentiel, à la disposition des enfants et des adultes concernés 08.00.05.41.41

REPAS A DOMICILE

Vous avez provisoirement ou durablement des difficultés à organiser vos repas, vous pouvez demander le service des repas à domicile, sous réserve d'un certificat médical ; inscription à la mairie

Tarifs selon revenus : entre 7 et 10 €

ECRIVAIN PUBLIC :

Vous souhaitez écrire une lettre, vous avez un formulaire à remplir, vous avez une démarche administrative à accomplir, un renseignement d'ordre juridique, vous pouvez vous adresser à la mairie, prenez rendez-vous.

UDAF (Point info familles)

Vous avez des questions liées à la vie familiale ?

Consommation, surendettement, micro crédit social, logement, parentalité, information et soutien aux tuteurs familiaux, handicap, dépendance...

contactez nous au 02.38.71.99.11 ou 02.38.71.99.32 - site internet : www.udaf.45.com

AIDE MENAGERE (A.D.A.P.A.)

Ewelina GIZSEKIA - 02 38 37 09 38 - 06 85 24 36 65

TELE ALARME (exemple Présence verte...)

Renseignements Mairie de BONNY

AGE CLIC (Centre Local d'Information de la Coordination) qui informe, conseille et accompagne dans les démarches toute personne âgée ou en situation de handicap de + de 20 ans. 02 38 38 37 51 - clicdugiennois@wanadoo.fr

Coordonnées
bâtiments communaux

GYMNASE
02.38.31.64.28

SALLE POLYVALENTE
02.38.31.55.98

SALLE RUE DUGUE
02.38.31.54.87

STADE MARCEL GRONDIN
02.38.31.55.38

MILLE CLUBS
02.38.31.51.03

SALLE DE MUSIQUE
02.38.31.59.53

CANTINE
02.38.31.61.75





Mes démarches à portée de clic : <https://ants.gouv.fr/>

Passeport, carte d'identité, immatriculation, permis de conduire : toutes les démarches en lien avec ces documents doivent passer par la télé-procédure
Toutes informations sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

PERMIS DE CONDUIRE

Il est possible de consulter son solde de points sur internet via le site sécurisé <https://www.telpoints.info>, information gratuite. Des stages de sensibilisation au risque routier, dits "stages de récupération de points" sont régulièrement organisés à proximité de Bonny-sur-Loire. L'accès direct, en temps réel, aux places de stages de votre région est désormais disponible sur le site internet : <https://www.permisapoints.fr>

MARIAGE

Mairie du domicile d'un des futurs conjoints.
Documents nécessaires : dossier à retirer en Mairie.

PACS

Il peut être signé en mairie, depuis le 1er novembre 2017
Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.
Depuis le 1er novembre 2017, il revient à l'officier de l'état civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.
Pour tous renseignements, contacter le service état civil de la mairie.

CARTE DE SEJOUR ETRANGER

Préfecture

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Unité Territoriale Solidarité de GIEN - Tél. : 02.38.05.23.23

RECENSEMENT EN VUE DE LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Mairie du domicile dans les 3 mois qui suivent le seizième anniversaire.

Documents nécessaires : livret de famille, pièce d'identité de l'enfant, justificatif de domicile.

Obligatoire pour les garçons et filles à 16 ans. L'attestation de recensement est nécessaire pour l'inscription aux examens, concours et permis de conduire. La démarche peut être faite par le jeune lui-même ou par les parents.

PERMIS DE CHASSER

Fédération Départementale des Chasseurs – 11 rue Paul Langevin – 45100 ORLEANS LA SOURCE- Tél. : 02.38.69.76.20
Validation : www.validerpermischasser.fr

Sites internet utiles :

www.service-public.fr
www.loiret.gouv.fr

MONOXYDE DE CARBONE :



Peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)
N'utilisez pour vous chauffer que des appareils destinés à cela et vérifiés par un professionnel

Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler
Aérez chaque jour votre logement au moins 10 minutes

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES



Un décret publié au JO du 23 avril 2017 stipule que les préfets ont l'obligation de la prise en charge sous leur responsabilité et à leur frais de la destruction des nids de *Vespa velutina*, quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou d'un domaine public.
Tél sous-préfecture de Montargis : 02 38 91 45 45

Location de salle ; combien ça coûte ?

Vous êtes un particulier, vous habitez Bonny

SALLE POLYVALENTE

salle 1 (salle bar)	ETE	HIVER	salle 1 + grande salle	ETE	HIVER
1/2 journée	91.00 €	124.00 €	1/2 journée	144.00 €	197.00 €
1 journée	134.00 €	197.00 €	1 journée	208.00 €	309.00 €
2 jours consécutifs	197.00 €	326.00 €	2 jours consécutifs	326.00 €	510.00 €

SALLE DUGUE

salle RDC avec annexe ou salle 1er étage	ETE	HIVER	RDC + étage	ETE	HIVER
1/2 journée	48.00 €	61.00 €	1/2 journée	76.00 €	96.00 €
1 journée	66.00 €	91.00 €	1 journée	108.00 €	139.00 €
2 jours consécutifs	96.00 €	144.00 €	2 jours consécutifs	155.00 €	214.00 €

SALLE DE TOILE (BARNUM)

5 m x 8 m :
108.00 € pour une journée
132.00 € pour 2 jours

DIVERS

10 tables de 8 places (2 € l'une) et 80 chaises (0.50 € l'une) peuvent également être louées

Pour les modalités pratiques, la disponibilité, se renseigner à la Mairie

Pour les personnes n'habitant pas la commune, seules les deux salles « en dur » peuvent être louées. Les tarifs sont différents : se renseigner à la Mairie

ETE : mai à octobre - HIVER : novembre à avril (sous réserve des conditions climatiques)

DE BONNES PRATIQUES POUR UNE VILLE PROPRE ET SÛRE

Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique (dans les rues, sur les places, sur les chemins ruraux...).

Chaque propriétaire doit tenir son animal en laisse lorsqu'il se promène, pour éviter tout accident.



Chaque propriétaire de chien doit s'assurer de laisser propres les trottoirs et les espaces verts après son passage avec l'animal.

Les bornes avec distributeurs de sachets sont justement là pour faciliter le ramassage des déjections

Des haies ou branches d'arbres qui dépassent la clôture des terrains privés sont source de gêne. Elles peuvent aussi toucher des fils conducteurs aériens ou masquer des panneaux. La responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident.

Chaque propriétaire ou locataire a l'obligation de couper les branches dépassant sur la voie publique.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, peuvent être effectués :

- du lundi au samedi : de 8 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h



Il est interdit de brûler ses déchets verts (comme l'herbe du gazon, les feuilles mortes, les résidus d'élagage ou de taille de haies et arbustes ou encore les épluchures) à l'air libre.

Chaque propriétaire doit déposer ses déchets verts en déchetterie ou faire un compost individuel



VERS LA FIN DES PESTICIDES DANS LES VILLES



Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit l'usage des pesticides par les collectivités pour l'entretien des espaces verts, voiries, forêts, et promenades ouverts au public.

Les pesticides sont aussi retirés de la vente en libre-service pour

les particuliers. Leur usage et leur détention seront également interdits à compter du 1er janvier 2019 pour les particuliers.

Les bonnes raisons de supprimer l'usage des pesticides

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

C'est un produit utilisé pour la prévention, le contrôle et l'élimination des plantes ou animaux jugés indésirables.

Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien des espaces verts et des voiries.

- La santé publique : la forte proximité avec les produits crée des cas d'intoxication indirecte. Une partie non négligeable des produits phytosanitaires est dissoute dans l'air lors de leur utilisation. Ils peuvent alors être absorbés sous forme de molécules volatiles, mettant à mal la santé des usagers des espaces publics.

- La santé des applicateurs : malgré des équipements de protection, les pesticides peuvent provoquer des intoxications, des affections respiratoires et dermatologiques de ceux qui entretiennent les espaces verts et voiries.

Préserver nos ressources et la qualité de notre environnement

- La qualité de l'eau : selon la perméabilité des surfaces sur lesquelles ils sont épanchés, les pesticides ruissellent jusqu'aux cours d'eau ou s'infiltrent dans les eaux souterraines. Ces ressources en eau sont ainsi directement impactées par nos pratiques.

- La qualité des sols : la plus grande partie des pesticides non captés par la plante se retrouve dans le sol. Ils entament alors une dégradation qui peut durer de nombreuses années.

Lors de cette dégradation, ils sont transformés en divers composés chimiques qui peuvent avoir des conséquences sur la qualité des sols. Toxicité, baisse de la fertilité, perte de matière organique...

- La perte de la biodiversité : Les pesticides affectent l'ensemble de la faune et de la flore. Les insectes et en particulier les pollinisateurs sont les plus touchés. Les oiseaux, les amphibiens, les mammifères sont victimes par bioaccumulation ou par manque de ressources alimentaires comme les insectes.

Une évolution des pratiques et du paysage

L'arrêt de l'utilisation de pesticides entraîne un changement des pratiques d'entretien par les services municipaux (désherbage manuel, mécanique ou thermique), mais aussi un changement de conception des espaces verts communaux. La commune a en grande partie choisi le brûlage des herbes avec des bouteilles de gaz. Le souci est le risque d'incendie ou de déformations des parties en bois, PVC ou autres. Aussi les Services Techniques resteront à 1m de ces points sensibles. A la charge des riverains de nettoyer ces zones sensibles. A savoir également que certaines communes ont pris un arrêté municipal stipulant que l'entretien des trottoirs est à la charge des riverains. On n'en est pas là à Bonny mais chacun est encouragé, librement, à entretenir le trottoir devant chez lui. Ce changement des pratiques entraînera donc une évolution de notre paysage avec une place accrue laissée au végétal, et une biodiversité encouragée.

Un partenariat avec Loiret Nature Environnement et la FREDON

Pour accompagner les services municipaux dans cette transition vers le Zéro Pesticide, notre commune, avec le soutien du Syndicat de Pays du Giennois, s'engage en 2017 dans la charte « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages » proposée par l'association Loiret Nature Environnement et la FREDON Centre-Val de Loire. Ces deux organismes accompagnent des communes dans cette démarche depuis maintenant plus de 10 ans, et accompagneront nos agents dans cet objectif. Des interventions auprès des habitants et des écoliers auront également lieu jusqu'en 2018.

* Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

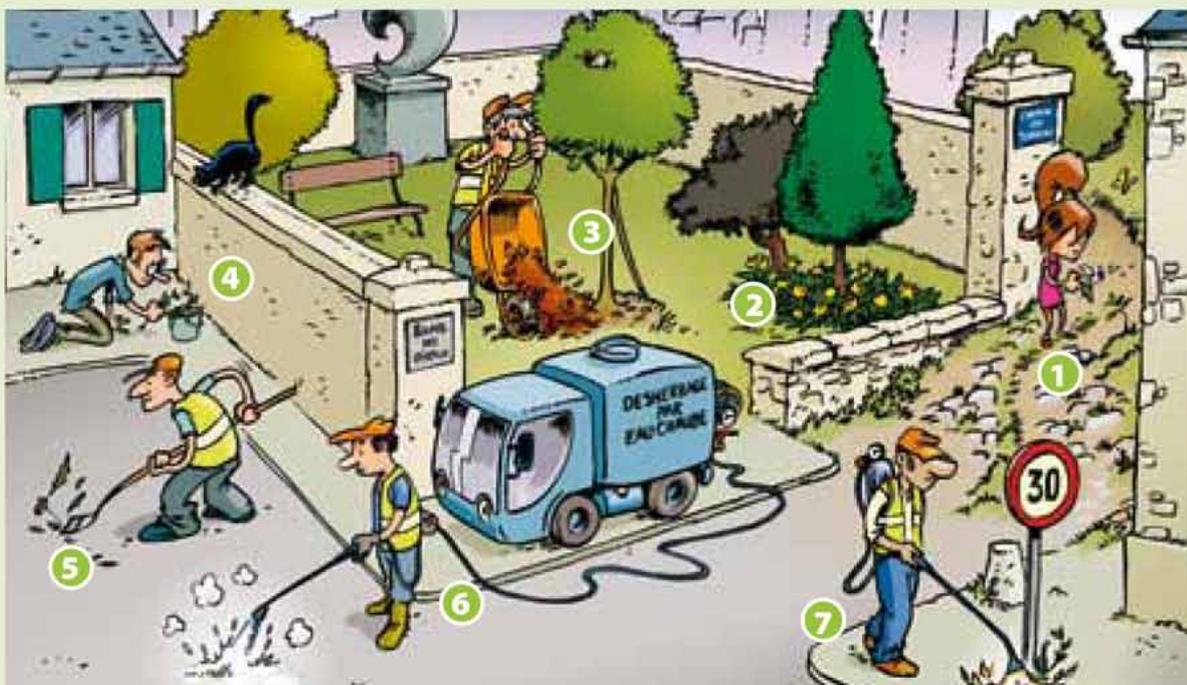
Les pesticides, comment s'en passer ?

Les pesticides ne sont pas indispensables.

Il est possible d'entretenir les espaces communaux autrement.

Des solutions alternatives existent.

Cependant elles demandent plus de temps et plus de moyens. Aussi, la tolérance envers les herbes spontanées est indispensable.



Quelques alternatives aux pesticides en milieu urbain :

- 1 Favoriser le végétal
- 2 Mettre des plantes couvre-sol
- 3 Pailler
- 4 Désherber à la main devant chez soi
- 5 Utiliser la binette
- 6 Désherber à l'eau chaude
- 7 Brûler à la flamme

M.S.A.P. de Bonny

MSAP comme : Maison de Services Au Public. C'est La Poste qui est le support actif de ce nouveau service facilitateur... Il s'agit d'un « guichet unique de proximité en milieu rural ».

La MSAP de Bonny vous permet d'effectuer de nombreuses démarches, vous oriente vers les bons interlocuteurs et vous évite ainsi des déplacements. Ce service est gratuit, dans un espace confidentiel dédié.

Vous pouvez, par exemple, créer votre compte ameli et y accéder, suivre l'état de vos remboursements et paiements, demander et imprimer une attestation, etc...

Grace à un accès internet et à un équipement bureautique mis à votre disposition gratuitement et en libre-service, (un ordinateur, une webcam, une tablette, une imprimante et un scanner), vous pouvez effectuer vos démarches seul ou avec l'appui du chargé de clientèle si besoin. Celui-ci, formé par les partenaires publics, vous reçoit, vous écoute et peut vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne.

Service disponible aux heures d'ouverture du bureau de poste.

Place Beaupin Lagier - Bonny-sur-Loire
Tél 02.38.31.70.02
msap.bonny-sur-loire@laposte.fr

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00-16 h 00
Mardi : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00-16 h 00
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
Jeudi : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00-16 h 00
Vendredi : 9 h 00-12 h 00 / 14 h 00-16 h 00
Samedi : 9 h 00 - 12 h 00



Inauguration MSAP Bonny

Service de collecte des déchets

RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS

- Le lundi après-midi

N'oubliez pas de sortir vos déchets le matin du jour de ramassage.

- Jours fériés :

La collecte des ordures ménagères s'effectue désormais les jours fériés sauf le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.



RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Le ramassage des sacs jaunes se fait **très tôt le jeudi matin**, une semaine sur deux. Il faut donc les déposer sur le trottoir la veille au soir, 1 mercredi sur 2, les semaines impaires. Pour 2018, **sortez vos sacs les mercredis soirs aux dates suivantes** : 3, 17 et 31 janvier ; 14 et 28 février, 14 et 28 mars ; 11 et 25 avril ; 9 et 23 mai ; 6 et 20 juin ; 4 et 18 juillet ; 1, 15 et 29 août ; 12 et 26 septembre ; 10 et 24 octobre ; 7 et 21 novembre ; 5 et 19 décembre

DECHETTERIE - 02.38.81.62.92

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h & de 14 h à 18 h

samedi de 9 h à 12 h 30 & 13 h 30 à 17 h

du 1er décembre au 31 mars ouverte du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

(appareils ménagers, matelas, sommiers, ferraille...)

- 9 mars 2018

- S'inscrire en mairie une semaine avant la date

DECHETTERIE D'ARRABLOY

Ouverte au public tous les jours de 8 h à 19 h (sauf le dimanche)

Accès gratuit aux particuliers

Artisans, commerçants et industriels : s'adresser à la direction de l'usine au 02.38.67.16.70

CONTENEURS A VERRES :

Les verres doivent être impérativement jetés dans le conteneur et non déposés au pied.

COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS

Verres – journaux – emballages légers (tous les emballages autres que le verre à savoir : papier carton d'emballages et briques alimentaires, emballages métalliques en acier et aluminium) :

Des conteneurs sont à votre disposition sur les parkings d'Atac et Super U, intersection rue Château d'eau / rue des Varichards et rue du Pilon.

BALAYAGE DES RUES (Mercredi 28 mars, Vendredi 4 mai, Mercredi 18 juillet, Mercredi 29 août, Vendredi 30 novembre)

Pensez à enlever vos véhicules !



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

RAPPEL : la collecte et le traitement des ordures ménagères de la ville de BONNY SUR LOIRE sont transférés à la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye (CCBLP) qui comprend 20 communes. Pour ce faire la CCBLP est adhérente au Syndicat Mixte de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) qui regroupe 44 communes représentant plus de 57 000 habitants.

Le SMICTOM a pour compétence : la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et le tri des emballages légers, journaux-magazines ainsi que le verre. Pour le traitement des déchets, le SMICTOM est adhérent au Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire (SYCTOM) qui a pour compétence le traitement des déchets collectés comprenant le transfert, le compostage, l'enfouissement et l'incinération.

La TEOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est appliquée au nom des propriétaires mais elle peut être répercutée par les propriétaires sur les locataires.

La base de cette imposition est établie sur la valeur locative, d'après la situation existante au 1er janvier de l'année de l'imposition. La collecte de la taxe est prélevée par la Communauté de Communes.

Pourquoi ma taxe augmente ?

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1er janvier 2017 suite à la fusion des communautés de communes des ex cantons de Briare et de Châtillon-sur-Loire.

Les deux communautés de communes n'avaient pas le même taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il a fallu harmoniser ces taux pour des raisons d'équité.



Désormais, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est unique : 15,32 %.

Toutefois, les élus communautaires ont décidé de diminuer les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières pour les contribuables dont la TEOM augmente cette année.

Au final, le montant de vos impôts locaux (TH+TF+TEOM) pour la part intercommunale est le même, voire un peu inférieur à 2016, à bases constantes.

TABLEAU COMPARATIF TEOM

ANNEE 2016

Communauté de Communes BRIARE
8,70 % (pour 3 collectes)
8,28 % (pour 2 collectes)
7,88 % (pour 1 collecte)
Communauté de Communes CHATILLON SUR LOIRE
17,83 % (taux unique)

ANNEE 2017 (Taux unique)

EX Communauté de Communes BRIARE : 15,32 %
EX Communauté de Communes CHATILLON SUR LOIRE : 15,32 %

Évolution de la part de l'intercommunalité dans les différentes taxes pour les communes de l'ancien canton de Briare

		Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	TEOM
2016	CC Briare	6.07 %	5.44 %	16.48 %	8.7 ; 8.28 ; 7.88
2017	CC Berry Loire Puisaye	3.28 %	3.52 %	8.94 %	15.32 %

Évolution de la part de l'intercommunalité dans les différentes taxes pour les communes de l'ancien canton de Châtillon

		Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	TEOM
2016	CC Châtillon	2.85 %	3.22 %	7.62 %	17.83 %
2017	CC Berry Loire Puisaye	3.28 %	3.52 %	8.94 %	15.32 %

Comment la TEOM est-elle calculée ?

La base de calcul de la TEOM est la même que celle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), payée par les propriétaires de maisons ou d'appartements. La TEOM est calculée en tenant compte de la superficie du logement et des éléments de confort de ce dernier (nombre de WC, de SDB, situation en ville ou à la campagne, ...)

C'est la loi qui détermine les modalités de calcul. Le nombre de personnes dans le logement et la situation sociale des occupants ne sont pas pris en compte. Les abattements possibles pour la taxe d'habitation ne sont pas répercutés sur la taxe foncière.

Pour beaucoup, ce mode de calcul est jugé injuste car une famille de quatre personnes dans une petite maison peut payer moins cher qu'une personne seule dans une grande maison. Cette taxe devrait donc être associée à la taxe d'habitation.



2017 a été l'année de mise en place des nouvelles dispositions législatives (loi NOTRe essentiellement) qui ont modifié profondément l'organisation intercommunale de notre territoire.

Auparavant nous appartenions à la Communauté de Communes du Canton de Briare (CCCB) qui résultait, depuis 1998, de l'évolution d'un syndicat de communes (le SIPACOB) en Communautés de Communes. Le périmètre correspondait exactement aux limites administratives de notre canton comprenant 14 communes et 11 600 habitants. La loi a redécoupé les limites des cantons qui n'ont plus de rôles administratifs particuliers à l'exception de définir le périmètre électoral des conseillers départementaux (ex conseillers généraux). La loi a imposé aux Communautés de Communes d'avoir une taille minimale (au moins 15 000 habitants). Les élus de la CCCB se sont rapprochés des élus de la Communauté de Communes du canton de Chatillon sur Loire (CCCL) comprenant 6 communes et 7 250 habitants afin d'envisager une fusion. Les 2 communautés avaient déjà l'habitude de travailler ensemble pour quelques compétences (politique d'aide à l'habitat, relais d'assistance maternel, aménagement des bords de Loire).

Après un vote favorable de la majorité des conseils municipaux et des deux conseils communautaires la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye

a donc été créée au 1er janvier 2017 et résulte de la fusion des deux ex communautés (CCCB et CCCL). Elle comprend 20 communes, Adon, Autry-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Breteau, Briare, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Feins-en-Gâtinais, La Bussière, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-ès-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou et 19 423 habitants (population INSEE 2017)

Elle est gérée par un conseil communautaire de 41 délégués désignés par les conseils municipaux et issus des élus qui avaient été fléchés comme délégués communautaires lors des élections municipales de 2014. Le nombre de délégués est proportionnel au poids démographique de chaque commune sachant que chaque commune a au minimum 1 délégué. Bonny sur Loire est représentée par 3 délégués (Michel Lechauve, Christiane Serrano, Michel Lengrand).

Lors de la séance d'installation du nouveau conseil communautaire le 10 janvier 2017 il a été procédé à l'élection d'un Président et de 7 Vice-Présidents :

-Président : Alain Bertrand (Maire de la Bussière)

-1er Vice-Président : Emmanuel Rat (Maire de Chatillon sur Loire) chargé du tourisme, de l'environnement et des cœurs de villages.

-2ème Vice -Président : Pierre François Bouguet (Maire de Briare) chargé des affaires sociales

-3ème Vice-Président : Michel Lechauve (Maire de Bonny sur Loire) chargé de la voirie, l'assainissement et de la gestion des milieux aquatiques.

-4ème Vice Présidente : Michèle Joseph (Maire de Dammarie en Puisaye) chargée des affaires scolaires, de la culture, des transports et de la jeunesse.

-5ème Vice-Présidente : Jihan Chelly (Adjointe de Briare) chargée de l'urbanisme.

-6ème Vice-Président : Jacques Girault (Maire d'Autry le Chatel) chargé des finances et du développement économique.

-7ème Vice-Président : Gérard Galfano (Adjoint de Chatillon sur Loire) chargé de la gestion des travaux et de l'entretien des bâtiments.

Chaque Vice-Président est assisté d'une commission composée d'élus communautaires et non communautaires. D'une manière générale chaque commune a un représentant dans toutes les commissions.

Le siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye est fixé au 42 rue des Prés Gris à Briare



Les ressources financières de la CCBLP sont essentiellement assurées par des dotations d'Etat et par la fiscalité qui comprend : une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe foncière, la totalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la totalité de la fiscalité des entreprises (CFE, CVAE, TASCOM..) compte tenu qu'avec la création de la CCBLP il a été fait le choix de la fiscalité professionnelle unique (FPU)

La CCBLP exerce ou va exercer maintenant de nombreuses compétences qui résultent :

-de la reprise des compétences exercées précédemment par les 2 communautés de communes (CCCB et CCCL) avec, à terme, une nécessaire harmonisation de ces compétences.

-de la reprise de compétences précédemment exercées par les communes mais dont la loi a imposé qu'elles soient conduites au niveau communautaire (développement économique, tourisme, assainissement collectif à partir de 2018, eau à partir de 2020).

-de la prise en compte de nouvelles compétences imposées par la loi telles que la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques

et Protection des Inondations) à partir de 2018.

-de l'exercice de certaines compétences volontaires que les élus peuvent mettre en place dans l'intérêt général du territoire.

Au 31/12/2017 les statuts de la CCBLP votés le 17/11/2017 ont acté :

⇒ 5 compétences obligatoires (imposées par la loi) :

- Aménagement de l'espace avec notamment la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).
- Le développement économique incluant la gestion des zones d'activités, le tourisme.
- La Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI)
- La gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- La collecte et le traitement des ordures ménagères.

⇒ 7 compétences optionnelles (permettant de bénéficier de dotations de l'Etat plus importantes) :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie (OPAH, cœurs de villages...)
- Entretien de la voirie (voirie goudronnée hors agglomération)
- Construction et entretien d'équipement culturels et sportifs classés d'intérêt communautaire (piscine de Briare, Gymnase de Chatillon, Salle de sport d'Autry le Chatel)
- Politique d'action sociale d'intérêt communautaire (résidence autonomie « Les Myosotis » à Briare, pôle de santé de Chatillon sur Loire, Restos du cœur de Bonny, RAM...)

- Assainissement non collectif et collectif (à compter du 01/01/2018)
- Création et gestion de Maisons de Services Au Public.

⇒ Des compétences facultatives :

- Dans le domaine de l'enseignement (transports scolaires)
- Dans le domaine culturel (portage du projet artistique et culturel du territoire, soutien à des manifestations culturelles ou traditionnelles telles que les comices...)
- Dans le domaine des transports (organisation de transports en direction des marchés)
- Adhésion à la fourrière animale du Loiret.

A l'intérieur de ces compétences il est défini ce qui est d'intérêt communautaire : par exemple dans la compétence voirie certaines routes sont d'intérêt communautaire donc prises en charge par la CCBLP d'autres n'y sont pas et restent à la charge des communes.

Ces compétences et l'intérêt communautaire qui s'y rattache sont appelés à évoluer au cours des prochaines années en fonction de choix politiques éventuels. C'est une mutation profonde qui s'est amorcée dans le paysage communal et intercommunal de notre territoire mais il est important que les élus veillent à ce que l'application de cette loi NOTRe permette toujours aux communes d'affirmer leur rôle de proximité au service des citoyens, les communautés de communes devant avant tout demeurer des outils au service des communes.

OPAH

Des aides toujours disponibles pour vos travaux d'amélioration de l'habitat



Depuis avril 2015, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours sur l'ensemble du territoire.

L'OPAH était une action mise en œuvre sur l'initiative des élus du SARBPL regroupant les Communautés de communes de Briare et de Chatillon-sur-Loire, en partenariat avec le Département du Loiret et l'Agence Nationale de l'Habitat, cette action est reprise par la Communauté Berry Loire Puisaye.

Son objectif est d'aider les propriétaires privés de logements anciens à réaliser des travaux de rénovation, d'économies d'énergies, d'adaptation, afin d'améliorer la sécurité et le confort au quotidien. Les aides financières mobilisables, sous certaines conditions, s'adressent aux propriétaires occupants, locataires, retraités, actifs et aux propriétaires bailleurs.

L'opération, en marche depuis plus de deux ans, a déjà permis l'amélioration de plus de 40 logements (logements aménagés pour favoriser le confort de personnes en perte d'autonomie, foyers ayant réduit leur facture énergétique grâce à des travaux d'isolation, de changement de système de chauffage, de remplacement des menuiseries...)

1 logement fortement dégradé a pu être réhabilité pour de la location.

Si vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans destiné à votre occupation ou à la location qui nécessite des travaux de rénovation, n'hésitez pas à contacter SOLIHA Loiret au 02 38 77 84 89

L'équipe de techniciens pourra procéder gratuitement à une étude personnalisée de votre projet.

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord de l'ANAH, et doivent obligatoirement être effectués par des professionnels du bâtiment.

Crédits photo : Remy Lecourieux



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La communauté de communes Berry Loire Puisaye a initié la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant le périmètre de l'ensemble des 20 communes.

Il s'agit d'un document établissant les grandes lignes de l'aménagement du territoire à l'horizon des dix prochaines années.

La procédure est longue et sollicite la participation à la fois des habitants et des services de l'État.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été débattu dans les communes et à la communauté de communes fin 2017. Des réunions publiques, des concertations et des ateliers participatifs ont été organisés.

Ainsi la politique générale du territoire a été validée selon quatre grands axes :

- protéger et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt paysager et/ou écologique
- faire émerger un territoire attractif à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales
- préserver et valoriser le cadre de vie
- organiser un territoire des mobilités et de proximité

L'étape suivante est la réflexion sur le zonage et le règlement. Chaque commune conservera ses spécificités mais une cohésion sera tout de même recherchée pour instaurer plus d'égalité et de mutualisation à l'échelle de notre communauté de communes.

Les zones à urbaniser seront redéfinies et des procédures seront engagées pour mettre en application le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Giennois, issu des lois ALUR et Grenelle, de la façon la plus pertinente pour l'avenir de notre territoire.



Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la communauté de communes : www.cc-berryloirepuisaye.fr

Vous êtes donc tous invités à vous exprimer pour apporter votre contribution à ce projet commun.

Par courrier : Communauté de Communes Berry Loire Puisaye 42 rue des prés Gris 45250 Briare

Par mail : plui@cc-berryloirepuisaye.fr



Chaque année la comptabilité communale s'organise autour de 2 documents :

- Le budget qui est un document prévisionnel qui prévoit les dépenses et recettes de l'année à venir. Il est voté en début d'année. Il doit être équilibré.

- Le compte administratif qui est établi en fin d'année et qui reprend les recettes et dépenses qui ont été réellement réalisées. Il n'est pas équilibré, il dégage un excédent plus ou moins important qui est reporté et assure une partie des recettes de l'année suivante.

Chacun de ces 2 documents se divise en deux parties :

- La section de fonctionnement qui comprend les dépenses et recettes courantes qui reviennent chaque année.

- La section d'investissement qui concerne les projets ponctuels (construction, aménagement, acquisition...).

Elle est alimentée par l'excédent de fonctionnement, les subventions reçues et les emprunts nouveaux.

Pour le budget 2017 de la commune la section de fonctionnement se présente comme suit :

Recette de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
1 Résultat de l'année antérieure	955 862 €	5 Charges à caractères générales	549 900 €
2 Produit des impôts et taxes	1 373 094 €	6 Charges de personnel	934 771 €
3 Dotations	434 447 €	7 Prélèvement de péréquation	80 000 €
4 Autres produits	163 229 €	8 Charges de gestion courante	205 769 €
		9 Charges financières	15 622 €
TOTAL	2 926 632 €	TOTAL	1 786 062 €
		10 Excédent disponible	1 140 570 €

1 Les résultats des années antérieures est relativement élevé car, depuis plusieurs années, la commune fait des provisions en vue de la réalisation du projet de construction des écoles.

2 Le produit des impôts est essentiellement constitué des impôts locaux payés par les habitants de la commune calculés selon le produit d'un taux voté par le conseil municipal et des bases locatives qui dépendent elles-mêmes de la surface et de la qualité de chaque habitation et qui sont réévaluées chaque année. Pendant 15 ans les taux communaux n'avaient pas évolué mais depuis 2015, suite aux réductions drastiques des dotations de l'état et afin de conserver une marge d'autofinancement la commune a été amenée à augmenter ses taux. Sur la feuille d'impôt cette fiscalité locale communale s'ajoute à la fiscalité intercommunale, départementale ainsi qu'à la taxe sur les ordures ménagères qui ont elles-aussi subi des évolutions au cours de ces dernières années..

EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE DEPUIS 5 ans
(pour un local ayant une base locative de 2 000 €)

	2013	2014	2015	2016	2017
Coefficient de revalorisation des bases		1,009	1,009	1,01	1,004
Base d'imposition (valeur locative)	2 000	2 018	2 036	2 057	2 065
TAXE FONCIERE					
Taux communal	14,13%	14,13%	14,52%	14,96%	15,71%
Impôt communal (1)	283	285	296	308	324
Taux intercommunal	5,85%	5,44%	5,44%	5,44%	3,52%
Impôt intercommunal (2)	117	110	111	112	73
Taux Département	17,06%	17,06%	17,06%	18,56%	18,56%
Impôt départemental (3)	341	344	347	382	383
Taux ordures ménagères	1,34%	2,29%	5,28%	8,28%	15,32%
Taxe ordures ménagères (4)	27	46	108	170	316
TOTAL TAXE FONCIERE (1+2+3+4)	768	785	861	972	1 097
TAXE D' HABITATION					
Taux communal	14%	14%	14,39%	14,82%	15,56%
Impôt communal (1)	280	283	293	305	321
Taux intercommunal	6,07%	6,07%	6,07%	6,07%	3,28%
Impôt intercommunal (2)	121	122	124	125	68
TOTAL TAXE HABITATION (1+2)	401	405	417	430	389
TOTAL TAXE FONCIERE ET HABITATION	1 169	1 190	1 278	1 401	1 486

3 Chaque année l'Etat verse une dotation de fonctionnement aux collectivités locales. C'est cette recette qui a subi une forte diminution passant de 564 247 € en 2014 à 434 447 € en 2017. C'est cette évolution négative qui a le plus pénalisé les finances locales.

4 Les autres produits sont essentiellement les produits de location des immeubles appartenant à la commune.

5 Les charges à caractère générales servent à entretenir le patrimoine communal, assurer les dépenses de chauffage, d'éclairage....

6 Les charges de personnel permettent d'assurer les salaires et charges sociales de tout le personnel communal.

7 Le prélèvement de péréquation est une charge imposée depuis quelques années par

l'Etat aux communes dites « riches » pour reverser aux communes dites « pauvres » comme si Bonny pouvait se considérer comme commune riche.

8 Les charges de gestion courantes comprennent les différentes subventions accordées, la participation à la défense incendie....

9 Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts en cours.

10 L'excédent disponible ou capacité d'autofinancement (CAF) résulte de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Il doit être obligatoirement positif, c'est un critère de gestion essentiel. C'est la CAF qui permet de rembourser les emprunts et d'autofinancer les investissements. Il y a une corrélation à maintenir entre le niveau de CAF et l'importance des emprunts. Une commune qui a des projets d'investissement important comme c'est le cas avec les écoles de Bonny sur Loire doit être très vigilante sur l'évolution de ce critère.

Travaux 2017

Année charnière qui voit se concrétiser le grand chantier des années à venir, c'est-à-dire la construction de l'école maternelle et de la cantine. Ces grands projets prennent toujours du retard. Les travaux devaient commencer en juin 2017 pour se terminer à la rentrée scolaire 2018. Tout compte fait, si les dernières pièces administratives ne posent pas de problème, les travaux devraient commencer en février 2018 pour se terminer à la rentrée 2019 ! Mais ça va être juste !!! ... Pour des raisons d'économie et de facilité de construction, la maternelle et la cantine seront réalisées conjointement.

Les entreprises sont maintenant choisies pour un coût définitif de 2 631 040 € :

17 lots ont été attribués.

1. démolition	BRUNI	13 790 €
2. gros œuvre	GEBAT	664 309 €
3. charpente bois	VAUCOULEUR	94 931 €
4. couverture ardoise	BRIAND	119 720 €
5. étanchéité	SMAC	42 092 €
6. menuiseries extérieures	SUD METALLERIE	148 335 €
7. serrurerie	GENNETIER	72 680 €
8. menuiserie intérieure	GUILLEMOT	85 750 €
9. mobilier	GIRAUD	64 913 €
10. double cloisons	AMG	189 345 €
11. carrelage faïence	SK CONSTRUCTION	80 278 €
12. peinture	LEROY SEB	47 012 €
13. chauffage -ventilation	HEYER & MARTIN	249 397 €
14. plomberie sanitaire	PREFA GATINAISE	82 000 €
15. électricité	LAURIN	219 573 €
16. cuisine	BENARD	120 727 €
17. VRD	DECHERF	326 200 €

A cela se rajoutent les « prestations intellectuelles ». A savoir :

Assistance maîtrise d'ouvrage	73 500 €
Cabinet d'architectes	289 880 €
Bureau de contrôle	31 603 €
Contrôleur SPS	11 802 €
Mission OPC	43 822 €

Subventions :

1er tranche DETR 2017 : 300 000 €

2ème tranche DETR 2018 Prévission 300 000 €

Subvention Conseil départemental sous réserves

N.B : DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (subvention d'État)

TRAVAUX

Autres travaux

1-Mise en conformité handicapé :

Toilettes salle des fêtes et salle Dugué. Fin des travaux décembre 2017. Coût 17 300 €

Subvention département : 7 700 € - DETR : 3 306 €

2-Délocalisation de la bibliothèque :

Fin des travaux décembre 2017. Prévission déménagement des livres tout début 2018.

Subvention département : 19 354 €

3-Aménagement Maison de Santé dans l'ancienne bibliothèque :

Suite à l'arrivée d'un 3ème médecin la commune avait prévu l'agrandissement de la MSP. Malheureusement ce médecin a quitté la commune, néanmoins l'aménagement prévu sera réalisé en espérant retrouver un 3ème médecin. Ces travaux devaient être terminés pour Noël 2017, mais débuteront en janvier 2018 pour une durée de 2 mois.

Un appel d'offre groupé a été lancé pour ces 3 chantiers : divisé en 7 lots pour un prix de base de 1 07 751 € plus des options pour 13 013 €

Lot 1 : démolition	BRUNI	16 400 €
2 : Menuiserie	TAVERNIER	16 254 €
3 : Doublage	COELHO	21 197 €
4 : Electricité-chauffage	BERCIER-LECHAUVE	23 204 €
5 : Plomberie	BERCIER LECHAUVE	8 423 €
6 : Carrelage	SOL FLAMME	13 726 €
7 : Peinture	NEYRAT	8 547 €
Diverses options :		13 013 €



À cela se rajoutent les prestations intellectuelles :

Architecte CHOLLET ALAIN	11 000 €
Contrôleur SPS AECB	1 400 €
Bureau de contrôle QUALI CONSULT	4 000 €

Travaux sur la Cheuille :

Suite aux inondations à répétition, il est devenu indispensable de faire des aménagements de berges vers le Moulin de Landes sous peine de l'effondrement de la route. La DDT a également donné l'autorisation, non sans mal, d'enlever les amoncellements de vase et de végétaux sous les deux ponts de la Villeneuve.

L'entreprise retenue est DECHERF : Coût 6 640 €

Rue des murs de ville :

Réfection de la chaussée sans enfouissement de réseaux, renforcement des rives, pose de l'enrobé coulé à chaud et sable rouge sur les trottoirs.

Entreprise retenue : DECHERF : Coût 19 085 €

Maitrise d'œuvre en interne.

Petits Travaux :

- Panneau d'information lumineux	13 475 €
- Route des Ratas (renforcement et émulsion)	9 695 €
- Défense incendie ratas	4 527 €
- Raccordement du domaine public au parking du nouveau Super U (Coté Champagne) + réseaux :	17 090 €
- Ecole : peinture bureau directrice	1 121 €
- Réfection logement Jean Jaurès	3 086 €
- Radiateurs électriques salles AIJ et RASED	4 442 €
- Allée Métais	1 650 €
- Virage Route de Beaulieu	4 730 €



Projets 2018

Se concentrer sur le suivi des grands chantiers école et église !

Travaux église :

2ème grand chantier de la commune. Mais vu l'ampleur de la dépense, le conseil va dans un premier temps faire l'indispensable.

A savoir : la réfection du clocher et de l'ensemble de la toiture.

Montant estimatif de l'avant-projet définitif : 1 244 987 € et des honoraires d'architecte de 50 161 €.

Subventions DRAC : 30% et possibilité du Département

Pour ce projet une convention a été passée avec la Fondation du Patrimoine afin de récolter les dons des entreprises et des personnes privées. Vous êtes donc invités à participer afin de sauver notre belle église.

Défense incendie :

Avec la sortie du nouveau schéma départemental, la commune peut commencer à équiper les hameaux. Dans un premier temps seront aménagés les points d'eau existants.

A savoir : le Coudray (4 865 €), le Buisson (1 760 €), les Zodors (1 760 €), la Fontaine (1 760 €). Pour le Pressoir il faut faire l'acquisition d'un terrain (en attente chez le notaire) pour poser une bêche souple de 120 m3 (8 640 € hors achat terrain et clôture).

Forage de la commune :

Suite à un ensablement catastrophique de la Loire, le courant est détourné et le fleuve mange la berge côté Bonny au droit du forage d'eau potable (80 à 100 m en 20 ans). Dans un délai de 2 ans, le forage risque d'être emporté et 3 000 personnes seront privées d'eau. L'état ne veut rien faire ! La Loire doit aller où elle veut ! Si bien qu'une étude est programmée, une de plus ! Mais rien n'est sûr quant au fait de trouver de l'eau à temps en quantité et en qualité.



Maisons fleuries

Qu'avons nous découvert en 2017 au fil de notre promenade ? De jolies surprises tout en douceur, tout en couleur. Et quelquefois un parfum tout en légèreté venait chatouiller agréablement nos narines.

Chaque année la palette se renouvelle et les différentes variétés plantées nous enchantent. Merci à votre imagination et votre labeur, qui nous permettent de nous émerveiller chaque fois. Nous espérons que d'autres amateurs viendront allonger la liste de nos passionnés.

Chaque année également, nos actifs jardiniers nous proposent de merveilleuses compositions, que d'autres communes nous envient. La recherche des coloris, des espèces, la manière de les disposer, en font un joli tableau que le regard ne se lasse pas d'admirer.

Merci à eux d'offrir à notre commune ce jardin enchanteur et extraordinaire....

*C'est un jardin
extraordinaire aux multiples
parfums....*

1er prix du concours des maisons fleuries 2017

- Habitation avec jardin paysager visible de la rue : **M MME RIDIRA Jean-Claude et M. MME ARCHAMBAULT Eric**
- Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public : **M. MME FOURNIER Raoul**
- Jardins potagers fleuris avec ou sans habitation sur le site : **M. Mme METAIS Jean-Pierre**

Afin de permettre au plus grand nombre d'être récompensés, sont déclarés hors concours ceux qui ont été primés au moins 2 ans.

Cadre de Vie



Remise des Prix le 15 novembre 2017

Souscription à la Fondation du Patrimoine

pour participer à la restauration de l'Église Saint Aignan

Faire un don, pour notre Église Saint Aignan, à la FONDATION DU PATRIMOINE, c'est contribuer à la sauvegarde d'un bâtiment communal qui fait partie de l'image de Bonny.

Faire un don, pour notre Église Saint Aignan, à la FONDATION DU PATRIMOINE, c'est participer à une action de valorisation du patrimoine français tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % de ce que vous donnez : vous donnez 100 €, ça ne vous en coûte que 33 € ! Mais vous pouvez aussi donner 10 € !... ou 1 000 € !!

Faire un don, pour notre Église Saint Aignan, à la FONDATION DU PATRIMOINE, c'est avoir l'assurance que votre don sera utilisé pour notre église. Il faudrait que le total des dons pour l'église dépasse le montant des travaux soit plus d'1 million d'Euros (montant de la première tranche de travaux), pour que votre don participe à une autre opération que la sauvegarde de notre église. Nous en sommes à un peu plus de 10 000 € de dons ! (ce qui est déjà très bien : amplifiez, continuez et recommencez en 2018)

Faire un don, pour notre Église Saint Aignan, à la FONDATION DU PATRIMOINE, c'est facile : en allant sur le site de la commune (bonny-sur-loire.fr), par internet (www.fondation-patrimoine.org) ou en retirant un bon de souscription à la mairie.



Bibliothèque



La Bibliothèque Municipale est un service public, ouverte à tous, et qui a pour mission de contribuer à l'information, à la culture et à la documentation.

La durée de prêt est de 3 semaines maximum, et le nombre de documents est limité à 3 par lecteur.

Toute l'équipe de bénévoles assure l'accueil et est à votre disposition pour vous aider les jours et heures suivantes : le mercredi de 14 h à 16 h, le samedi de 10 h à 12 h .

La bibliothèque dispose de plus de 3 500 ouvrages pour enfants et adultes (bd, romans, documentaires, albums ...), dont des nouveautés, achetées tout au long de l'année, plus un dépôt de 600 livres fournis par la bibliothèque de prêt du Loiret à Orléans.

Cette année, 2 bénévoles ont quitté l'équipe pour raisons personnelles: Vanessa GAURY et Nicole DENOYE.

Tarifs 2018 : 8 € /adulte / an – gratuité aux moins de 15 ans

Horaires : Mercredi de 14 h à 16 h

Samedi de 10 h à 12 h

Ouverte en juillet le samedi 10 h à 12 h, fermée en août

Dès 2018, la bibliothèque municipale sera transférée rue de Bicêtre...

Office de Tourisme Terres de Loire et Canaux

Depuis le 1er janvier dernier, les Bureaux d'Information Touristiques de BEAULIEU-SUR-LOIRE, BONNY-SUR-LOIRE, BRIARE et CHÂTILLON travaillent de concert sous l'égide de l'Office de Tourisme intercommunal « Terres de Loire et Canaux ».

Après une première saison touristique placée sous le signe du remaniement, cette nouvelle entité se structure progressivement grâce, notamment, à l'arrivée en août dernier de son nouveau directeur Thomas BOUREL.

De même, les 6 conseillères en séjour ont conservé leur poste et coordonnent leurs actions en permanence pour la promotion et la valorisation d'un territoire unique.

En plus de l'accueil et de l'information au public, ces dernières se sont vues confier des missions bien spécifiques.



Ainsi, Ophélie BAVOUZET est aujourd'hui en charge de la commercialisation de produits touristiques (groupes, boutique, billetterie) et des visites guidées, Dominique DULAS de l'Animation Numérique du Territoire, Florence LAFORGE du Schéma d'accueil et de la qualité, Xandra LECROQ

de la coordination des acteurs touristiques, Isabelle REMY de la communication et du reporting de territoire et Micheline STRYKALA de la qualification de l'offre et de la mise en réseau des prestataires touristiques.

Afin de satisfaire au mieux les demandes des touristes, de la population locale et des socio-professionnels du territoire, chacune aura l'occasion de perfectionner ses compétences en suivant des formations proposées par le Comité Régional du Tourisme en lien avec leur cœur de métier.

La saison prochaine se prépare dès à présent avec la mise en place d'un véritable plan de communication.

L'Office de Tourisme sera ainsi doté d'un tout nouveau logo et d'une charte graphique qui seront apposés sur l'ensemble des éditions (plans de ville et carte touristique, magazine, guide de l'hébergement et de la restauration, brochure groupe...) et sur le site internet.

Le volet numérique occupera également une place importante dans la stratégie de développement de la nouvelle structure grâce à la refonte du site web actuel qui intégrera notamment un outil de réservation en ligne proposé par le Comité Régional du Tourisme et l'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristique) du Loiret, intitulé « Place de Marché ».

La promotion de l'offre touristique passera aussi par les réseaux sociaux, la participation aux bourses d'échange de documentation touristiques, la forfaitisation de séjours et une offre nouvelle de visites guidées.

Enfin, les périodes d'ouverture de l'ensemble des Bureaux d'Information Touristiques évolueront de façon à répondre au mieux à la fréquentation du territoire et un accueil estival se tiendra au Port de Commerce de Briare grâce notamment au renfort de saisonniers.



SAA 42ème Salon Art Automne

Ouvert du 28 octobre au 5 novembre 2017, cette 42ème édition du traditionnel Salon d'Art d'Automne (SAA) réunissait soixante dix artistes peintres et sculpteurs. Ils ont présenté leurs oeuvres aux fidèles passionnés venus nombreux comme chaque année. Environ 400 oeuvres de tous styles étaient présentées à ce public averti, cédant parfois à l'achat «coup de cœur».

L'invité d'honneur était le peintre Dominique Pineau, de Loye sur Arnon dans le Cher.

Originaire de Poitou-Charentes, il a suivi les cours de l'École des Beaux-Arts à Poitiers. Par sa peinture, il veut recréer les bonheurs simples de la vie, il imagine des histoires où selon ses inspirations chacun peut retrouver un morceau de sa vie ou de son passé. Il travaille essentiellement à l'huile sur toile et n'hésite pas à créer des oeuvres de grand format.

Artiste coté chez Drouot et Akoun, il expose dans les salons de la France entière et obtient de nombreux prix en reconnaissance de la qualité de son travail

Cet événement a été organisé par la commune de Bonny sur Loire en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret, la Communauté de Communes et la Maison de Pays.

Merci à notre partenaire Val Fleuri, merci également à tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de cette manifestation.

Le prix «spécial jury» a été remis à :

Jean-Claude Bouet d'Allogny (Cher)

Le vote du public a permis de désigner les artistes préférés.

* Le prix «public» en sculpture a été remis à :

Christine Lambert de Plaimpied (Cher)

* Les prix «public» en peinture ont été remis à :

- 1er prix Francette Lebeau de Briare (Loiret)
- 2ème prix Isabelle Priet de Saint-Thibault (Cher)
- 3ème prix Jean-Claude Bouet d'Allogny (Cher)
- 4ème prix Nadine Leroy-Guiot de Saint-Privé (Yonne)
- 5ème prix Andy Didelet de Bourges (Cher)
- 6ème prix Brigitte Charles de Creuzier le Vieux (Allier)



Remise des prix du public

«Si vous pouviez le dire avec des mots,
Il n'y aurait aucune raison de le peindre»

Citation d'Edward Hopper

Quelques oeuvres des artistes primés figurent en couverture

Vide greniers de la Villeneuve

En 2017, les bénévoles étaient une nouvelle fois, sauf impératif exceptionnel, au rendez-vous. Des idées se sont faites jour afin de redonner un élan à cette manifestation.

La première et la principale consiste en une forte communication en amont afin de bien identifier l'existence de l'évènement auprès des participants et des visiteurs.

La date retenue est le 9 septembre 2018.



"Le vide-greniers de La Villeneuve, c'est aussi ça !"

Voilà pour les règles du jeu du vide-greniers 2018, avec la restauration toujours présente sur place et une ambiance agréable dans un cadre sympathique qui mérite d'être mis en valeur...

Après débat, il ressort qu'il faut concentrer les exposants sur un site, qui s'étend en fonction de la fréquentation (premier arrivé premier placé). En première intention, le site du lavoir, en seconde intention les rue des Jamets, rue de la Herse, rue de Landes ; en troisième intention, le côté « Neuvy » du lavoir, si nous y sommes autorisés par les élus de Neuvy et qu'il est praticable.

Les personnes débarrant devant chez elles (mais sur le site de l'arrêté) régleraient une somme forfaitaire (pour frais de publicité et autres) de 5 €. Personne ne serait autorisé ce jour-là à débarrer en dehors du site, même au titre d'un « vide-maison », afin de concentrer la manifestation.

Il n'y aurait pas de réservation en amont (sauf pour les personnes situées dans le périmètre, informées personnellement et réglant les 5 € forfaitaires.)

la fête
des
voisins
vendredi 25 mai 2018



Association Parents Élèves

L'A.P.E de Bonny est une association de parents d'élèves, tous bénévoles pour représenter l'ensemble des parents de l'école dans les conseils d'école et durant toute l'année. Elle est là aussi pour être à l'écoute des demandes et préoccupations de tous les parents mais aussi pour soutenir les projets

pédagogiques des enseignants.

Cette année, grâce aux différentes actions entreprises, l'A.P.E a réussi à :

- Financer une sortie de bus
- Offrir le goûter à tous les enfants de l'école lors du carnaval
- Participer financièrement aux classes de découverte
- Offrir à tous les élèves de CM2 des calculatrices pour le collège.

Nous tenons à remercier la municipalité, les instituteurs de l'école et tous les parents qui apportent leur aide (installation, rangement, préparation de gâteaux...) lors des manifestations.

Notre but principal est d'apporter du bonheur à tous les enfants !!!



Contact : Wendell FRAU, Président de l'A.P.E de Bonny Sur Loire
Tel : 06.50.43.40.51
Mail : apebonny@outlook.fr

Accueils de loisirs

Depuis septembre 2017, les écoles maternelle et primaires de Bonny, sur demande des conseils d'école, en accord avec la mairie et sur autorisation de la direction académique, reviennent à la semaine de 4 jours.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) sont supprimés, un accueil de loisirs a été ouvert le mercredi toute la journée. En moyenne seulement 5 enfants ont fréquenté ce centre toute

la journée. Il a été décidé de le fermer l'après-midi à compter des vacances de la Toussaint.

Vu le peu de fréquentation, la municipalité a décidé de supprimer l'accueil du mercredi et de rouvrir l'accueil des petites vacances (hiver, printemps et Toussaint). Un minimum de 10 enfants sera demandé pour l'ouverture de ce centre.



En 2018 les ALSH seront ouverts :
du 26 février au 2 mars
du 30 avril au 4 mai (fermé le 1er mai)
du 9 au 27 juillet
du 22 au 26 octobre

Enfance - jeunesse

Classe de découverte CM1-CM2

En juin dernier, après plusieurs semaines de lectures et de recherches sur la Seconde Guerre Mondiale, les élèves de la classe de CM1-CM2 ont eu la chance de partir pour un voyage scolaire de 10 jours dans le Vercors, berceau de la Résistance. Cette année c'est une classe de découverte sur un thème historique qui a été choisi par la classe.

Là-bas, à Lans en Vercors, ils ont pu admirer cette belle région montagneuse mais surtout se rendre sur des lieux chargés d'Histoire afin de découvrir un certain nombre de lieux de mémoire... Parmi d'autres choses ; un village martyr, un hôpital de fortune (caché dans une grotte de la montagne), le musée de la Résistance de Grenoble ou encore un ancien camp secret d'entraînement de résistants...

Ce voyage a été l'occasion de découvrir une région mais surtout une période récente et pourtant méconnue de l'Histoire de France pour ces élèves. Malgré un thème chargé d'émotions et des événements parfois difficiles à entendre ; les élèves se sont montrés curieux, intéressés et très respectueux de ce qu'ils ont vu et entendu.

Ce voyage laissera sûrement pour longtemps des images et des histoires étonnantes dans les mémoires des ces jeunes écoliers.



Classe de découverte CP

Les élèves de CP sont partis une semaine en classe verte à la découverte des volcans. Après avoir gravi Lemptégy, ils ont découvert l'histoire des volcans à Vulcania. Ils ont également fait des expériences pour comprendre le fonctionnement des volcans d'Auvergne. Beaucoup de souvenirs resteront gravés !



Concours

Les élèves de Grande Section ont gagné le concours scientifique sur le thème "Plantations insolites". Ils ont imaginé faire des plantations dans des parapluies. Le rendu était magnifique ! Ils ont gagné un érable qui sera planté dans la nouvelle école.

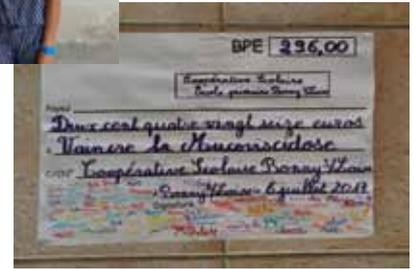


Les classes de Moyenne Section et CM2 ont menés un projet Art et Architecture. Tous les 15 jours, elles se sont réunies pour créer et monter des monuments avec des boîtes de chaussures en travaillant en parallèle sur de grands monuments nationaux tels que la pyramide du Louvre.

Les petits étaient contents de bâtir des monuments plus hauts qu'eux et les grands contents de coopérer avec les plus petits

Course coopérative

Tous les élèves de l'école ont participé à une action coopérative au bénéfice de la Mucoviscidose. Les plus petits ont couru sur un parcours d'obstacles pendant que les plus grands courraient. 296 euros ont été recueillis. Bravo à tous!



Les élèves de CE1 et CE2 sont allés visiter le jardin des plantes à Orléans. Ils ont pu admirer la serre aux papillons, les flamands roses et les nombreuses fleurs. Ils ont participé à un atelier de fabrication avec les éléments trouvés dans la nature.

Création musicale

Les élèves de CM2 ont créé une chanson et l'ont interprétée. Ils ont écrit les paroles en respectant la mélodie. L'enseignante, aidée d'un parent d'élève et d'une musicienne, a pu enregistrer la chanson et chaque élève a son CD. Ils ont également tenu un concert dans l'école!

Tous les élèves de l'école, de la Toute Petite Section au CM2, ont participé à une chorale tout au long de l'année. En juin, toutes les familles ont été invitées à écouter les enfants chanter. Il y avait beaucoup de monde ! Et les parents en ont redemandé !



Calendrier des fêtes



JANVIER

- 5 Galette de la FNACA
- 6 Galette du CLB au stade
- 10 Vœux de la Municipalité
- 13 Randonnée et Fondue du MCB
- 14 Galette du MCB offerte aux personnes âgées
- 15 Assemblée G^{ale} Comité des Fêtes
- 19 Assemblée G^{ale} Barbillon Bonnychon
- 22 Assemblée G^{ale} FdV Coteaux Giennois
- 23 Assemblée G^{ale} UNRPA
- 27 et 28 LOTO Handi du Coeur



AVRIL

- 7 & 8 Bourse aux vêtements printemps/été de l'Amicale Bonnychonne
- 14 Bal Trad du MCB et du Comité des Fêtes de Batilly
- 21 Concert de l'Harmonie avec Briare
- 22 Loto du C.L.B.
- 29 Repas des Cheveux Blancs

Vacances scolaires zone B

- Noël : du 23 décembre au 8 janvier
- Hiver : du 24 février au 12 mars
- Printemps : du 25 avril au 13 mai

FEVRIER

- 10-11-17 Théâtre du Mille Clubs
- 12 Assemblée G^{ale} de la SERBHAG
- 20 Assemblée G^{ale} Maison de Pays
- 25 Théâtre UNRPA



MAI

- 8 Défilé armistice 1939/1945
Vide grenier
Bourse aux livres pour la Mucoviscidose
Tournoi des jeunes CLB
- 10 Thé dansant de l'UNRPA
- 19 Concours de pêche Barbillon bonnychon
- 20 Loto du CLB
- 25 Audition & concert école Musique
Fête des voisins



- Été : du 7 juillet au 3 septembre
- Toussaint : du 20 octobre au 5 novembre
- Noël : du 22 décembre au 7 janvier



MARS

- 15 Don du sang
- 19 Défilé et repas de la FNACA
- 22 Déjeuner dansant UNRPA
- 23 Carnaval des Ecoles
- 24 Concert de Chorales

JUIN

- 3 Fête de la Pêche
- 16 Fête de l'école
- 17 Repas parasol & Assemblée G^{ale} du CLB
- 21 Fête de la Musique
- 23 & 24 Loto Handi du Coeur
- 30 Méchoui du Mille-Clubs

EXPOSITIONS MAISONS DE PAYS

- Du 10 février au 31 mars
"Expressions Artistiques"
- Du 21 avril au 9 juin
"17^{ème} Printemps de la photo et arts associés"
- Du 30 juin au 29 septembre
"Vitrine de pays" et
"les Cavalcades à Bonny"
- Du 13 octobre au 11 novembre
"1918"
- Du 17 novembre au 22 décembre
"Créations et savoir-faire"

et manifestations

JUILLET

- 1^{er} Rallye inter-associations ouvert à tous
- 6 Balade semi-nocturne SERBHAG
- 8 Vide grenier-marché à l'ancienne de l'Amicale Bonnychonne
- 14 Défilé
Concours de Pétanque
Retraite aux Flambeaux
Bal
Feu d'artifice
- 20 Balade semi-nocturne Ass. Fête des vins
- 29 Fête des Vins des Coteaux du Giennois, Produits du terroir, Vieilles voitures et motos



AOÛT

- 5 Prix de la Municipalité aux Charmis USBC
- 18 16^{ème} Ronde des Pommes USBC
- 30 Don du sang



SEPTEMBRE

- 2 Journée Truite du Barbillon
- 7 Assemblée G^{ale} du MCB
- 8 Forum des associations
- 9 Vide grenier à la Villeneuve
- 9 Loto du CLB
- 15 et 16 Journées du Patrimoine
- 29 et 30 Les Virades de l'Espoir (Lutte contre la Mucoviscidose)

OCTOBRE

- 6 & 7 Bourse aux vêtements Automne /Hiver de l'Amicale Bonnychonne
- 7 Commémoration des fusillés Beupin et Lagier
- 14 Loto Amicale Parents Elèves
- 16 Assemblée G^{ale} de la FNACA
- 18 Déjeuner dansant de l'UNRPA
- 20 Moules-frites du CLB
- 28 au 5 nov.
43^{ème} Salon d'Art d'Automne
- 31 Goûter Halloween APE



NOVEMBRE

- 9 ou 10 Spectacle SERBHAG 1918
- 10 Assemblée G^{ale} de l'USBC
- 11 Défilé Armistice 1914/1918
- 17 Bernache et Marrons Saint Aignan
- 18 Randonnée Vergers des Beaumonts Sainte Cécile
- 29 Don du sang

DECEMBRE

- 2 Sainte Barbe
- 8 Marché de Noël artisanal et commercial APE
- 9 Goûter de Noël des Cheveux Blancs
- 14 Marché de Noël des Ecoles
- 15 et 16 Concert de Noël de l'Harmonie
- 31 Réveillon de l'UNRPA



Bien vieillir chez soi (ou en dehors de son domicile)

La plupart des personnes âgées espèrent rester dans leur maison le plus longtemps possible. Des solutions existent pour y rester dans de bonnes conditions

Portage des repas à domicile

Il suffit de s'inscrire en mairie avec un certificat médical et en joignant une photocopie de l'impôt sur le revenu. Les repas sont fournis par l'hôpital de Briare ; en plus du déjeuner ils comprennent un potage pour le soir. Le prix coûtant est de 9,90 € en 2017 et il est facturé de 7,90 € à 9,90 € aux bénéficiaires suivant les revenus. Le reste est pris en charge par le CCAS.

Aide-ménagère, aide à l'amélioration de l'habitat, demande d'aides financières etc.

Pour tout renseignement contacter AGECLIC à Gien, 5 rue des Cigognes, tel 02 38 38 37 51. Ce sont des professionnels qui sauront vous conseiller sans rien vous imposer.

Présence verte

Il s'agit d'un dispositif d'alerte à garder sur soi (autour du cou ou au poignet). En cas de chute, de malaise... il suffit d'appuyer et les secours se mettront en place. L'abonnement et l'installation sont payants. Pour l'installation une aide financière est accordée par le département ou par le CCAS. Pour tout renseignement contacter la mairie ou directement le n° 09 69 39 38 38.

Aide personnalisée à l'autonomie APA

C'est une aide financière versée par le Département qui varie suivant le degré de dépendance (grille AGGIR) et les revenus. Un dossier est à compléter et une assistante sociale du département se déplace à domicile.

Isolement

Pour bien vieillir il est important de garder des relations sociales. Pour cela la commune organise en avril un repas et en décembre un goûter ouvert aux personnes de plus de 70 ans. C'est l'occasion de rencontrer des anciens camarades, voisins et même des nouveaux habitants. Vous pouvez aussi faire partie d'une association : Mille-Clubs, UNRPA, ..., qui vous proposent diverses activités.

Sorties

Si vous êtes bénéficiaires d'une retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO et âgés de 80 ans et plus vous pouvez bénéficier de "bons" d'accès aux taxis pour vos déplacements : visites, rendez-vous médicaux etc. Renseignements au 02 38 62 92 92

Quitter son domicile

Votre logement devient trop grand, trop coûteux à entretenir, vous vous sentez seul(e) deux solutions possibles : (renseignements en mairie)

- Demander un logement dans l'ancienne gendarmerie : ils ont un ascenseur, un accès handicapé, un digicode pour entrer, ne proposent aucun service mais vous aurez des voisins proches. Ils sont gérés par LogemLoiret, sont plutôt petits.
- Demander une place en résidence autonomie (ex logement foyer) à Briare dans le parc de Trousse Barrière. Vous serez locataire, prendrez vos repas de midi en compagnie des autres locataires et vous pourrez profiter de diverses activités. Vous serez à la fois indépendant et non isolé.

Pour bien vieillir chez soi



La Solidarité



Secours Catholique

En 2017, le Secours Catholique de Bonny sur Loire a ravi les grands comme les petits en organisant deux sorties: la première au cirque de Gien et l'autre à la ferme de Saint Fargeau.

Quelques enfants ont souhaité renouveler leur expérience en colonies de vacances profitant, ainsi, des multiples activités proposées.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons reconduit les ateliers cuisine. Une fois par mois, un groupe de quatre participantes s'est réuni, dans la bonne humeur, le jeudi matin de 9 à 12 heures dans la salle du Mille Clubs.

Le goûter de Noël, qui s'est déroulé le 13 décembre dans la salle polyvalente de Bonny sur Loire, a permis de gâter de nombreux enfants cette année encore.



Secours Populaire

Le Secours populaire aide 50 familles par mois de Bonny-Beaulieu et Chatillon.

Cet été le Château de St Fargeau a offert 4 000 places à diverses associations caritatives ;

300 pour notre association du Loiret dont 50 personnes de notre antenne ont pu bénéficier avec l'après midi visite de Guédelon et pique nique le soir dans le parc du château.

Nous avons fêté les Rois en janvier 2017 (Noël étant très prisé) et pour 2018 même chose le 20/01.

Jeux et galettes sont offerts aux familles. Nous recherchons toujours un local nous permettant de regrouper la Boutique solidaire de Beaulieu et les distributions alimentaires qui se font à Bonny.

Merci à tous les donateurs lors des opérations chariots effectuées 2 fois par an dans nos magasins.

contact Mme GILLOT Roberte 06 83 21 19 26.



Handi du Coeur

L'association HANDI DU COEUR a pour activité principale de récolter du matériel médical et paramédical dont les propriétaires ne veulent plus et de le redistribuer à des personnes qui en ont besoin mais qui n'ont pas les moyens de les acquérir telles que les personnes âgées etc .

Vous pouvez nous contacter au : 06.66.14.47.41



Vaincre la Mucoviscidose

... ou en tous cas, faire ce qu'on peut, à notre petite échelle, pour que la recherche et l'accompagnement des malades et de leurs familles progressent...

En 2017, plus de 10 000 € ont pu être récoltés grâce à la générosité de beaucoup d'entre vous et à des actions complémentaires aux traditionnelles Virades de septembre : une action « théâtre », une action « courses des écoles », conduite par les enseignants et réalisée par les enfants des écoles de Bonny, et la traditionnelle « bourse aux livres du 8 mai »

Continuez à soutenir cette cause, avec nos partenaires historiques : Les cars « RéMi » (anciennement Ulys), Super U, les Vergers des Beaumonts, et le CNPE de Belleville... ainsi que tous les commerçants et artisans dans un rayon de 20 km qui soutiennent notre action.



Un grand merci à tous !



Les Restos du cœur

Centre de Bonny-sur-Loire

Le Centre des Restos du Cœur de Bonny sur Loire est resté ouvert, en 2016-2017, pratiquement pendant 12 mois.

125 familles ont été inscrites durant toute cette période, ce qui a représenté 315 personnes adultes et quelques bébés, pratiquement 2 000 repas servis chaque semaine, la moitié en hiver 2016 et l'autre en été 2017, un grand nombre de familles sont venues nous demander un colis de dépannage que nous avons pu leur donner grâce au résultat de la «collecte nationale» faite en mars.

Maintenant le centre de Bonny sur Loire propose en plus de l'aide alimentaire, une « Aide A La Personne » : un atelier aide administrative et un atelier français. Nous avons aidé plusieurs familles à finaliser des dossiers administratifs de tout genre : dossier de surendettement, dossier retraite, aide à réorganiser un budget, recherche d'aide sociale ou autre et l'atelier français a été ouvert aussi bien à des adultes qu'à des enfants.

Tout ceci s'est déroulé dans une salle prêtée par la mairie que nous remercions. L'AALP est ouverte à toute personne ayant besoin de nos services, sur rendez-vous, soit directement au centre soit en laissant un message au 02.38.31.60.11.

Toujours à l'ancienne gare SNCF, l'équipe du Centre qui s'est encore agrandie, espère s'installer bientôt dans de nouveaux locaux plus spacieux et plus accessibles.

Respect, Estime et Soutien sont nos règles.
Disponibilité, Équité et Convivialité sont nos valeurs.

L'équipe des Bénévoles du Centre des Restos du Cœur de Bonny/Loire



Ass. des Bénévoles pour le don du sang

Bonny-sur-Loire & Beaulieu-sur-Loire

Créée à Bonny le 21 mars 1978, notre association est régie par la loi 1901 et reconnue d'utilité publique. Elle est adhérente à la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole et partenaire de l'Etablissement Français du Sang.



Nous accompagnons les donneurs à chaque collecte et partageons ce moment de don avec eux, apportons un petit plus à la collation offerte et espérons ainsi rendre cet instant plus convivial.

En 2018, notre Assemblée Générale aura lieu à Beaulieu sur Loire – Salle Maret, le Samedi 29 Janvier à 15h

A l'occasion de la Journée Mondiale des Donneurs de Sang Bénévoles, et pour la 7ème année, nous avons reconduit le concours de dessins des écoles de Bonny et Beaulieu sur Loire, qui a remporté comme à l'habitude, un grand succès



Voici les dates des collectes pour 2018

(Nous rappelons que ces dates nous sont communiquées par l'EFS.)

Bonny - salle polyvalente - jeudis de 15 h 30 à 19 h	Beaulieu - salle des fêtes - après-midi de 15 h 30 à 19 h
Jeudi 15 mars	
Jeudi 30 août	mardi 5 juin
Jeudi 29 novembre	

p.s. le nombre de collectes a été réduit cette année et nous espérons malgré tout que ces dates permettront à nos fidèles donneurs d'être présents à chacune d'entre elles !

Pour nous contacter par téléphone: la Présidente Claire Renault au 02 38 35 32 16
Ou par mail à l'adresse suivante : dondesangbonnybeaulieu@hotmail.fr

Comité des Fêtes



Chasse aux oeufs 2017

En 2017 le Comité des Fêtes aura reconduit l'ensemble de ses activités :

- La traditionnelle chasse aux œufs le 15 avril 2017 qui a rassemblé des enfants toujours aussi friands de chocolat !
- Le vide grenier du 8 mai fut une belle animation dans le centre du village, en compagnie de l'Amicale Bonnychonne à la restauration et à l'organisation d'un vide poussette au profit du Téléthon, ainsi qu'une vente de livres au profit de la Mucoviscidose et les Pompiers à la buvette. Une belle journée sous le soleil et la bonne humeur.
- Le comité s'est également rendu à Beaulieu pour la Fête de la Musique où tout

le monde s'est retrouvé autour d'un programme musical de qualité.

- Le 14 juillet s'est déroulé avec son traditionnel concours de boules, ses jeux pour enfants, son défilé et son feu d'artifices !
- La Foire de la Saint Aignan n'a pas eu le moindre exposant mais les stands de la Bernache, du Vin Chaud et des marrons ont été appréciés de tous, sans oublier les haricots au petit salé servis dans la salle polyvalente où les connaisseurs étaient au rendez-vous.

La présidente, faute de temps pour mener à bien sa mission, quittera ses fonctions en 2018, la majeure partie du bureau sera renouvelée, le trésorier aspirant néanmoins à une retraite bien méritée.

Le comité des fêtes est une association saine qui ne demande qu'à vivre
Toute bonne volonté est attendue pour reprendre les rênes de cette association.

L'Assemblée Générale est fixée au 15 janvier 2018 à 20 heures 30 salle Dugué et le comité n'attend plus que vous.



Mme V. LANG
Président

Le Forum des Associations



Encore un grand succès que ce forum, en ce qui concerne la participation des associations.

Par contre, un véritable déficit de fréquentation. Pour 2018, tous les bénévoles de toutes les associations comptent sur votre venue pour vous expliquer l'activité qu'ils vous proposent, le loisir dans lequel ils vous accompagnent.

Notez tout de suite cette date du samedi 8 septembre, que vous soyez nouvel habitant sur Bonny ou non : les associations et les élus seront présents pour vous accueillir.

Amicale Bonnychonne

Recette d'une bourse aux vêtements

Ingrédients :

4 865 articles déposés

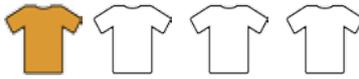
1 220 articles vendus

94 déposants

165 clients

35 bénévoles

Difficultés :



Bon marché :



Temps de préparation, rangement : 5 jours

Temps de vente : 8 h



Mélangez tous les ingrédients et faites macérer pendant 6 jours dans la salle polyvalente.

Vous obtiendrez la réussite d'une bourse aux vêtements.

Astuce : n'oubliez pas d'ajouter à cette recette convivialité et bonne humeur à volonté.



Dates et horaires de nos prochaines bourses aux vêtements :

Semaines 14 et 40

Dépôts : mardi 16 h à 18 h 30 - mercredi 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Vente : samedi 10 h à 18 h - dimanche 9 h à 12 h 30

Invendus : lundi 10h à 11 h et 16 h à 18 h

<https://www.facebook.com/AmicaleBonnychonne/>



La Fête des Vins des Coteaux du Giennois

L'association « Fête des Vins des Coteaux du Giennois » célébrera cette année le vingtième anniversaire de l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée par les Vins des Coteaux du Giennois.

Pour cette 63ème édition, vous aurez possibilité de déambuler parmi les vieilles voitures et les vieilles motos, parmi les commerçants du terroir et les artisans locaux, parmi les vigneron des coteaux du giennois...

Vous pourrez vous initier aux charmes des arômes et des saveurs du vin avec le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre...

Mais vous pourrez aussi savourer les prestations de deux groupes folkloriques, de l'Harmonie de Bonny, et danser au Bal jusqu'à minuit !!!

Que des bonnes raisons pour venir vous restaurer ce jour là en bord de Cheuille.

Ce sera le dernier dimanche de Juillet : le 29 juillet 2018 !



Balade Gourmande

Cette promenade organisée par l'association « Fête des vins des Coteaux du Giennois » vous emmènera au bord des vignes à la découverte des ceps et des raisins... et sans doute vous permettra-t-elle-même de savourer (avec modération) un peu de vin des Coteaux du Giennois... pour accompagner la dégustation de quelques spécialités locales et parfois très artisanales...

Une date à retenir : le vendredi 20 juillet 2018 !

Pour 2018, le Mille Clubs a décidé de lancer une grande nouveauté pour son traditionnel rallye promenade en voiture de juin : « Le rallye inter-associations »

Chaque association pourra participer en inscrivant une voiture avec son équipe.
Ce nouveau rallye se tiendra le dimanche 1er juillet 2018. Toute personne sera la bienvenue.

Le Club a ouvert 2 nouvelles sections :

- section relaxation : le jeudi soir de 18 h 00 à 19 h 30 - (5 € la séance ou 40 € le trimestre).
- section foot en salle adulte : le jeudi soir de 19 h 00 à 21 h 00.
-

Nous vous proposons actuellement 12 activités sportives et culturelles, une nouvelle section verra le jour en septembre 2018 : Gym Tonic (Piloxing, Aéro'Boxe, Zumba, ...) le mardi soir.

Sans oublier la galette offerte aux personnes âgées, la sortie rando/galette/fondue, les spectacles de théâtre en février, le méchoui et le rallye.

Même si le Mille Clubs s'agrandit, le montant de sa cotisation est toujours le même soit 9 € pour l'année.

Le Mille Clubs reste ouvert pour toutes nouvelles propositions de sections.

N'hésitez pas à venir rejoindre la grande famille du Mille Clubs.

Rallye promenade organisé par le Mille-Clubs

Des jolis paysages, des **petits** villages, des **petites** énigmes, des **petits** jeux, un **petit** pique-nique « sorti du sac » en commun, c'est le programme du Rallye 2018.

Ce rallye est ouvert à tous : même si vous êtes seul, on trouvera toujours une voiture pour vous intégrer à l'équipe. : c'est bien plus amusant quand on est 3 ou 4...

Cette année, une (petite) innovation : Les associations sont particulièrement sollicitées, en plus des « individuels », pour que le rallye prenne la suite du « tournoi inter-associations », actuellement « en sommeil »...

Une seule action à entreprendre dès aujourd'hui : noter la date du rallye et recruter autour de vous...

Le rallye 2018 promet d'être un **grand** rallye !



Troupe des Petits théâtre 2017



Troupe des Ados théâtre 2017

Retrouvez nous sur facebook <https://www.facebook.com/MCB-Mille-Clubs-Bonnychon>
et sur le site web www.mille-clubs-bonnychon.fr



Galette Personnes Agées 2017

L'Harmonie de Bonny

un orchestre, une chorale, une école de musique ...

Après avoir fêté les 150 ans de notre Association en 2015, puis les 20 ans de sa Chorale "Nuances" en 2016, nous avons repris notre rythme habituel.

Voici quelques chiffres pour l'illustrer :

L'Orchestre	La Chorale	L'Ecole de Musique
répétitions le mercredi à 18h30	répétitions le jeudi à 20h30	répétitions le samedi après-midi
43 musiciens. 9 concerts. 7 animations musicales dont 2 comices. 5 défilés commémoratifs	34 choristes. 7 concerts.	36 élèves. dont 18 sont sur les rangs de l'Orchestre. 1 concert. 6 professeurs de musique. 930 heures de cours d'éducation musicale et d'instrument.



Le Comice de Chatillon avec la Fanfare de Beaulieu

A notre rentrée musicale de septembre, nous avons eu le plaisir d'intégrer dans l'Orchestre 6 jeunes nouveaux instrumentistes issus de notre Ecole de musique ; aussi 3 anciens élèves adultes nous ont rejoints.

Et vous, pourquoi ne pas venir nous rencontrer ?

Vos enfants peuvent rejoindre notre Ecole de Musique :



Celle-ci les accueillera à partir de 5 ans en classe d'éveil musical ou dès l'âge de 7/ 8 ans pour l'étude d'un instrument.

Une équipe de 6 professeurs professionnels enseigne, encourage et accompagne ces enfants.



La Chorale "Nuances"

Si on veut connaître un peuple, il faut écouter sa musique.

Platon



Bonny Swing

Saison 2017-2018

ON VA TOUT DONNER

Let's go let's go

Danse là devant moi

Danse et lève tes bras

Élance-toi pour que rien ne s'efface

Dans ce monde là

On danse à perdre la voix

On danse afin que rien ne s'efface

- Tal feat Florida - Danse -

BONNES NOUVELLES !

Le step revient, nouvelle coach et des participant(e)s encore plus nombreux !!

Merci pour votre motivation et merci pour votre bonne humeur...

Step le mardi de 19h10 à 20h00

Danse fitness le jeudi de 18h30 à 19h20

Renforcement musculaire le jeudi de 19h20 à 20h10

Alors motivé pour rejoindre une ambiance de folie toute l'année ?



A vos tél.... Mélina, Krys et Isa

[BONNYSWING Facebook.fr/bonnyswing](https://www.facebook.com/bonnyswing)

bonnyswing@gmail.com

Mélina 06.82.72.11.68

F.N.A.C.A.

Les efforts déployés pour recruter ne compensent malheureusement pas les décès de plus en plus fréquents. Les effectifs bien que conséquents sont chaque année en régression au plan local et donc par voie de conséquence au niveau national.

Nous sommes 71 adhérents à Bonny, 4 000 pour le département et environ 300 000 au plan national.

Depuis 2 années nous avons dû supprimer nos thés dansants qui demandaient trop d'investissements.

Pour ce qui est des manifestations internes : galette, repas et voyage d'une journée. Chacun éprouve beaucoup de plaisir à se retrouver et la bonne humeur est toujours de mise.

Chacun attend le prochain rendez-vous tant la convivialité est de rigueur.

Ce sera avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux adhérents.

Claude Naquin 02 38 31 89 85



U.N.R.P.A.

L'UNRPA a pour objectif essentiel l'aide aux retraités et la défense de leurs droits. Dans ce but elle s'investit avec beaucoup d'énergie.



Son rôle est aussi d'occuper et de divertir ses membres. À cet effet, des manifestations internes et d'autres ouvertes à tout public :

Manifestations internes : goûter/loto, concours de belote, voyages, repas

Manifestations ouvertes à tout public : thé dansant, repas dansants, théâtre, réveillon

Notre Association compte un peu plus de 200 adhérents.

Il est rappelé qu'il n'est pas indispensable d'être retraité pour être membre, les personnes encore en activité peuvent très bien adhérer et nous les recevons avec grand plaisir.

Pour permettre à tous ceux qui le veulent de nous rejoindre nous convions jeunes et moins jeunes à assister à notre Assemblée Générale qui se tiendra le 23 janvier salle polyvalente à 14 h 30 où galette et verre de l'amitié seront servis.

Pour tout renseignement : Claude Naquin 02 38 31 89 85

SERBHAG



Quel est le point commun à ces 2 photos ? Bonny.

En effet elles sont les couvertures des publications faites par la SERBHAG en 2017. Elles sont liées aux expositions faites par notre association à la maison de Pays. (Encore grand merci à elle de vouloir les héberger).

La première en mars 2017 « Des bonnychons venus d'ailleurs » étudiait les mouvements de population entre 1920 et 1975.

La deuxième « De la voie romaine à la RN 7 » retraçait 2000 ans d'histoire de cette route mythique.

Sans oublier les journées du patrimoine qui ont permis de visiter la Poterie grâce à la permission et l'aide de la municipalité et qui ont été un véritable succès.

Pour cette année 2018, pendant l'été nous présenterons une exposition sur les fêtes et cavalcades et au mois de novembre une autre sur le centenaire de l'armistice 2018.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des documents ou des témoignages. Nous nous réunissons le troisième lundi du mois à la salle André Feuillet face à Atac.

Martine Lecugy
Présidente de la SERBHAG

2017 : une année en stand-by ... mais pour certains le cœur n'y est plus !



Durant cette année de transition, la Maison de Pays et son équipe de bénévoles assidus, a assuré le programme prévu avec le concours de la Serbhag qui a présenté deux expositions : « Les bonnychons venus d'ailleurs » en début d'année, et « La mythique RN7 » cet été avec la traditionnelle Vitrine de Pays qui présente les produits du terroir locaux.

Au printemps la 16ème expo photos accueillait une vingtaine de photographes (fidèles et nouveaux) qui présentaient une centaine de photos. Cette année, le Club Photo de Gien rejoignait le Club Regard Photos de Cosne. A l'occasion du vernissage, tous avaient une pensée pour Françoise Boitier, qui a été une de nos fidèles exposantes et qui nous a quitté vers la mi-avril.



Nous terminons l'année avec notre incontournable exposition « Créations et savoir faire », une bonne occasion de découvrir de nombreux nouveaux talents d'artistes amateurs et de dénicher des idées de cadeaux originaux



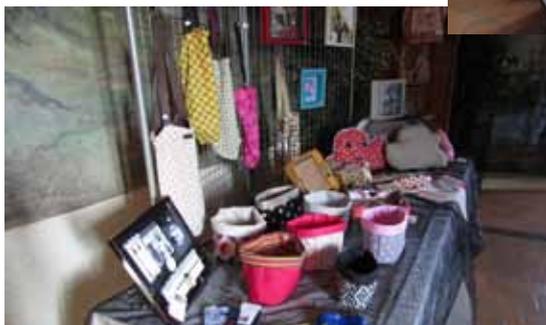
pour les fêtes de fin d'année.

La Maison de Pays a investi cette année dans une vidéo surveillance convenable (comme prévu lors de l'A.G 2017), la précédente étant devenue obsolète. Reste le problème de l'éclairage à l'étage et dans la salle du bas, et celui de la vitrine car on ne sait jamais si la Maison de Pays est ouverte ou non. Et cette année encore aucune proposition de la commune.

Le programme 2018 est en place, mais compte tenu des circonstances, de la Loi NOTre et du départ de Florence Laforge pour la Communauté de Communes qui nous perturbe dans notre organisation, de nos démarches incessantes d'éclairage qui n'aboutissent pas, etc ... la présidente Bernadette De Muyt n'a plus envie de se battre et souhaite passer la main, si possible, lors de la prochaine assemblée générale.



Bernadette DE MUYT
Présidente de la Maison de Pays





A.A.P.M.A. Le Barbillon Bonnychon

Association Agréée Pour la Pêche et le Milieu Aquatique

Représentée par son Président : Jean CHABIN et son Trésorier : Guy TRUCHON, cette association est habilitée par la Fédération Départementale de Pêche du Loiret pour vendre les cartes de pêche.

Point de vente des cartes de pêche : Attention les cartes ne sont vendues que par internet, soit à l'Accueil du SUPER U Z.A.C. La Champagne 45420 BONNY SUR LOIRE, soit à la Maison de Pays, Place Beaupin-Lagier 45420 BONNY SUR LOIRE, soit de votre P.C. personnel en tapant «cartedepeche.fr» paiement sécurisé par la Banque de l'Ecureuil.

Amis Pêcheurs, venez nombreux à la prochaine Assemblée Générale le Vendredi 19 Janvier 2018 à 18 h. Salle Dugué.

Ses lots d'action sont situés sur la Cheuille sur 8 kms, de la passerelle près du Pont de l'autoroute A77 jusqu'à la route menant au centre du lieudit « Les Loups », sur la route d'OUSSON à la sortie de BONNY SUR LOIRE et sur le lot E 18 de la LOIRE allant de l'embouchure de la Cheuille à l'approche du pont de CHATILLON SUR LOIRE et de l'écluse de Mantelot.

Son rôle est aussi la surveillance des eaux et du milieu aquatique, et de rendre compte si quelque chose ne lui semble pas normal.



Elle procède régulièrement à des empoissonnements de la Cheuille selon les besoins.

Elle anime, notamment, le concours de pêche annuel le 3ème samedi de mai, la fête nationale de la pêche le 1er dimanche de juin, la journée truites le 1er dimanche de septembre et tous autres événements où elle peut jouer un rôle, comme l'apprentissage de la pêche aux jeunes ou même aux adultes qui le souhaiteraient, le Forum des Associations de Bonny-sur-Loire, etc...

Attention pour pouvoir pêcher vous devez être en possession d'une carte de pêche, ne soyez pas en infraction cela pourrait vous coûter beaucoup plus cher !...

Pour tous renseignements, contactez :

Le Président : Jean CHABIN

Tél : 02.38.31.54.80 ou 06.08.76.31.23

Courriel : barbillonbonnychon@orange.fr

Association Communale des Chasseurs de Bonny

Le plaisir de la chasse se partage toute l'année dans la nature. De plus aujourd'hui le sanglier peut être chassé 11 mois sur 12 en raison de sa prolifération dans nos campagnes et eu égard aux dégâts qu'il cause aux cultures, jardins et pelouses.

Les périodes de fermetures du petit gibier, de février à août nous permettent d'aménager le territoire : mise en place ou réparation de postes d'agrainage et des miradors, comptage des populations lors de parcours de jour et de nuit.

Dans notre association communale l'implication des chasseurs est importante ce qui démontre l'intérêt que tous portent à la pérennité de notre loisir et conforte les 7 membres du bureau dans les actions qu'ils initient.

L'effectif des chasseurs est stable voire en légère augmentation depuis 5 ans. Nous sommes en capacité d'accueillir quelques nouveaux membres, aussi si vous souhaitez découvrir notre équipe et le territoire, n'hésitez pas à nous contacter afin de venir passer un dimanche matin de janvier ou février avec nous.

Contact :

R Gaboret 0685935316

rgaboret@gmail.com



Un dimanche soir d'octobre entre le bois du buisson et la Garde

Union Sportive Bonnychonne Cyclisme

« Le VELO Passion et la FORMATION »

Le club cycliste de Bonny sur Loire a vocation de former les jeunes aux différentes activités du cyclisme: la route, la piste, le cyclocross, le VTT, les jeux d'adresse et l'initiation à la mécanique pour une pratique en compétition ou en loisir.

Notre moniteur Christophe Bedu (06 61 65 30 33) organise et encadre avec les parents les entrainements des jeunes de 6 à 16 ans qui ont lieu à Bonny avec un rendez-vous au gymnase, le mercredi et le samedi de 14h30 à 16h30 et le vendredi en été sur la piste de Briare. Les parents accompagnateurs sont les bienvenus.

Les entrainements des juniors et séniors de 17 et au-delà de 60 ans ont lieu toute l'année à partir de Bonny avec un rendez-vous au magasin des Vergers des Beaumonts route d'Auxerre, le dimanche à partir de 9h00 et le mercredi à partir de 13h00.

En 2017 l'école de cyclisme a gravi un nouvel échelon au niveau régional grâce à la dynamique de nos moniteurs et des parents qui motivent et transmettent leur passion aux enfants. Nos 3èmes places à la coupe régionale des clubs et au critérium national du vendomois en sont une belle illustration.



Nos seniors ne sont pas en reste puisque plusieurs victoires sur route et titres départementaux et régionaux ont été gagnés avec en point d'orgue le titre de champion de France du contre la montre pour Dominique Feuillette.

L'année 2018 s'annonce pleine de promesses, je vous joins notre memento pour tous renseignements et vous invite à consulter notre site internet et page facebook.



Le Club de vélo de Bonny/Loire
vous attend pour découvrir le
cyclisme

😊

Gymnase de Bonny
Mercredi et samedi 14h30 -16h30

Vélo de route, cyclo-cross, piste, jeux d'adresse, mécanique 😊

06 61 65 30 33 Christophe Entraîneur FFC

Facebook # US Bonny Cyclisme » et us-bonnycyclisme.clubgeo.com/



Union Sportive



Bonny Cyclisme





Les Contacts

Président	Feuillette Dominique	02 38 31 63 65
Correspondant Ufolep	Rémy Girault	remygirault@orange.fr
Correspondant FFC- club	Estelle Minet	usbony@laposte.net
Engagements FFC – Juniors + Séniors	Sébastien Minet	06 48 40 26 50
Responsable Ecole de vélo	Christophe Bedu	06 61 65 30 33
Chargé du site internet / presse	Chabrillange Jean-Pierre	06 31 22 96 78 jp.cbg@orange.fr

Coordonnées

Je cherche :	Je trouve :
Adresse mail du club	Usbonny@laposte.net
Profil Facebook	Us bonny cyclisme
Site web	us-bonnycyclisme.clubeo.com
Où envoyer mes photos et compte-rendu de course	A Jean-Pierre par mail : jp.cbg@orange.fr « Le VELO Passion et la FORMATION »

Dominique FEUILLETTE

2017 : L'année où l'US Bonny Cyclisme s'illustre jusqu'au niveau Mondial

Les cyclistes de Bonny ont brillé jusqu'au niveau mondial en 2017 avec Dominique Feuillette et le titre de champion de France du contre la montre Master 2017 ainsi qu'une victoire sur l'épreuve de niveau mondial U.C.I à Albi en C.L.M. Sans oublier une 16ème place sur route au championnat de France de cyclisme.

D'autre part, même si Dominique Feuillette est la figure de proue du navire « USBC », on ne peut passer sous silence les titres de vice champion régional et champion départemental obtenu par Patrick Thuriot ainsi que celui de vice champion départemental pour Jean Luc Tourte sur route.





Dans la précédente édition nous évoquions un rapprochement des clubs de Beaulieu et Bonny.

Concrètement cette entente même si elle n'est pas finalisée sur le plan juridique et par rapport aux instances du football, a conduit à la création de 2 équipes seniors labellisées BONNY-BEAULIEU qui évoluent en 2ème et 4ème division départementale.

L'encadrement et l'organisation mis en place permettent des entraînements communs de qualité au cours desquels règne un excellent état esprit avant, pendant et après les matchs. Les équipes dirigeantes des deux structures, fortes d'un partenariat déjà existant ont su insuffler cette nouvelle dynamique à laquelle les joueurs ont adhéré. Les résultats sportifs sont d'ailleurs très encourageants et positifs.

Ainsi à la trêve hivernale de décembre l'équipe première est solidement ancrée à la seconde place du championnat du Loiret avec de réelles perspectives, même si la fin de saison est encore loin, pour atteindre l'élite départementale.

En coupe elle vient d'autre part de se qualifier pour les 1/16ème de finale de la Coupe Paul SAUVAGEAU (Coupe du District de Football du Loiret).

Quant à la seconde équipe seniors elle est en décembre positionnée 4ème de sa poule.



Equipe 1

Entraîneurs Anthony JOJON, Irwin BAERT et Guillaume RAGU.



Equipe 2

Entraîneurs Yannis SIGNORET et Jérôme BORDERIEUX

Les équipes de jeunes avec des enfants de 7 à 19 ans fonctionnent en Entente BBC Bonny-Beaulieu-Chatillon. Une construction de l'école de FOOTBALL indispensable pour la formation et pleine de promesses pour l'avenir de nos clubs.

L'ARBITRE

Avant tout c'est un sportif qui partage la même passion du football.

Souvent décrié, contesté par les joueurs, par le public il joue pourtant un rôle prépondérant et indispensable pour le bon déroulement d'une rencontre de Football.

Un jeune Bonnychon **Teddy Genty** âgé de 18 ans vient de s'engager dans cette voie pour le compte des clubs de Bonny et Beaulieu.



Teddy actuellement étudiant en classe de Première à Gien est un jeune sportif volontaire et dévoué. Il connaît bien le monde du football. Teddy est issu d'une famille de « footeux » son grand père et son père, actuel dirigeant, ayant évolués sous les couleurs du CLB. Lui-même pratique le football depuis l'âge de 6 ans et joue actuellement dans l'équipe des 19 ans de l'entente BBC. Arbitre le samedi et joueur le dimanche !

Devenir arbitre c'est un parcours difficile.

Sur le plan théorique il faut apprendre les lois du jeu (un recueil de 400 pages toujours plus complexe). La formation de plusieurs mois est dispensée au District du Loiret à Orléans et nécessite donc de fréquents déplacements.

La session de formation dont est issu Teddy comptait 25 candidats. Seuls 15 ont réussi les épreuves finales.

Mis à part l'aspect théorique et un réel engagement physique l'arbitre doit aussi faire preuve:

- de responsabilité
- de confiance et maîtrise de soi
- du sens de la médiation
- de concentration
- d'une analyse juste et rapide dans la prise de décision

Dans le monde de l'arbitrage on a coutume de dire qu'**un bon arbitre c'est un arbitre qui sait prendre les bonnes décisions au bon moment.**

Nul doute que Teddy développera toutes ces qualités. D'un naturel réservé il s'affirme de plus en plus à chaque match dans son rôle et ses prises de décisions. Il a débuté en novembre l'arbitrage de la catégorie U15 sous l'œil avisé de son tuteur Jean-Michel RESSE, arbitre du club confirmé, qui va l'accompagner sur les terrains jusqu'à la fin de la saison et lui prodiguer tous les conseils nécessaires pour sa progression. Après un statut d'arbitre stagiaire Teddy deviendra arbitre titulaire officiel du District de Football du Loiret et ainsi pourra évoluer dans d'autres catégories.

Nous souhaitons à Teddy beaucoup de réussite dans sa nouvelle passion d'arbitrage.

Pour tout renseignement sur les horaires et lieux d'entraînement contacter Jean-Claude JOJON, secrétaire au 06 83 00 15 36 ou Guy RENARD, président au 06 73 09 99 34.

Pour suivre toute l'actualité du CLB, les résultats, les calendriers, les manifestations..., la vie du Club

Rendez vous sur <http://clbonny.footéo.com>

Prochaine manifestation :

Galette au stade le samedi 6 janvier 2018 18 h 30

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux à toutes et à tous

ASSOCIATIONS		ASSOCIATIONS NATIONALES	
Amicale Bonnychonne Hervé METAIS amicale_bonnychonne@orange.fr	02.38.31.53.18	SECOURS CATHOLIQUE	06.48.24.71.70
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS Jérémy GOUVEIA	06.83.34.81.28	SECOURS POPULAIRE Roberte GILLOT gilbert.gillot@orange.fr	06.83.21.19.26
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG Claire-Hélène RENAULT /Gilbert GILLOT dondesangbonnybeaulieu@hotmail.fr		RESTOS DU COEUR Annick BIET (le jeudi AM à la gare)	02.38.35.88.62
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Wendell FRAU apebonny@outlook.fr	06.50.43.40.51	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE Jean-Claude LECUGY - Brigitte RENARD-MELLET	02.38.31.62.31
ASSOCIATION St AIGNAN (paroisse) Jean CAUQUY		TELETHON Sylvette METAIS amicale_bonnychonne@orange.fr	06.47.94.55.66
BARBILLON BONNYCHON (pêche) Jean CHABIN barbillonbonnychon@orange.fr	02.38.31.54.80	ASSOCIATIONS SPORTIVES	
COMITE DES FETES Valérie LANG cdfbonny@gmail.com		BONNY-SWING (Fitness) Présidente : Nathalie BERTRAND Contacts : Mélina METAIS Christelle bonnyswing@gmail.com	06.82.72.11.68 06.07.45.73.42
ENSEMBLE ET SOLIDAIRE UNION Nale DES RETRAITES & PERSONNES AGEES Claude NAQUIN	02.38.31.89.85	Salle Dugué : le mardi de 19 h 10 à 20 h (danse fitness) le jeudi de 18 h 30 à 19 h 20 (Danse fitness) le jeudi de 19 h 30 à 20 h 10 (renforcement musculaire)	
F.N.A.C.A. (Anciens Combattants d'Algérie) Claude NAQUIN	02.38.31.89.85	CERCLE LAIQUE BONNY(Football) Président : Guy RENARD gc.renard@orange.fr	06.73.09.99.34
FETE DES VINS COTEAUX DU GIENNOIS Christian BEQUIN	02.38.31.57.60	ECOLE FOOT : Entraînement au stade Marcel Grondin ou au gymnase JEUNES : mercredi à partir de 17 h 30 Responsable : José BASTOS SENIORS : mercredi et vendredi de 19 h 30 à 21 h Responsables : Anthony JOJON , Irwin BAERT et Guillaume RAGU	
HANDI DU COEUR Christian LEDIOURON	06.66.14.47.41	UNION SPORTIVE BONNYCHONNE CYCLISTE Président : M. FEUILLETTE Dominique USBONNY@laposte.net	
HARMONIE DE BONNY Joël CENE joel.cene@laposte.net	02.38.31.65.89	Entraînements inter saison des jeunes : Rdv au Gymnase de Bonny le mercredi et le samedi de 14h30 à 16h00 Contact : Christophe 06.61.65.30.33	
MAISON DE PAYS Bernadette DE MUYS maisondepays@bonnysurloire.fr	02.38.31.57.71	Entraînements inter saison des seniors : Rdv le dimanche matin au magasin des vergers de Beaumonts à partir de 9h00. Contact : Dominique 06.29.61.48.39	
S.E.R.B.H.A.G. (histoire) Martine LECUGY martinelecugy@orange.fr	02.38.31.53.36	KARATE (JKA VAL DE LOIRE Chatillon) Responsable section Bonny : Kévin Merlot Cours le mardi de 17 h à 21 h au gymnase	
SOCIETE DE CHASSE Roger GABORET rgaboret@gmail.com	02.38.31.64.18		
U.C.A.P.I.B. (Union commerciale) Anthony PARIS (Président) Contact : Nicolas D'HAENENS	02.38.35.39.90		

MILLE CLUBS BONNYCHON (Club à vocation culturelle et sportive) Présidente : Lucie DELIN 06.20.15.51.35 mille.clubs.bonnychon@gmail.com Secrétaire : Marie-Pierre GABORET Site : www.mille-clubs-bonnychon.fr
SECTIONS Renseignements auprès des responsables de sections
Badminton adultes - gymnase le mardi à 19 h Bruno BERTRAND
Danses folkloriques-country adultes - mille clubs le mercredi à 20 h 30 (2 fois/mois) Marie-Pierre GABORET
Foot en salle - gymnase à 19 h Ruddy GONZALEZ
Franco-anlais adultes – mille clubs le mardi à 17 h 30 tous les 15 jours Ghyslaine METAIS-BALL
Gymnastique - dojo le jeudi à 10 h - responsable : Max PICHOT - Professeur : Mélanie BERTAUX
Peinture - Art libre : mille clubs - Mardi à 14 h 30 Responsable : Christiane LECHAUVE Professeur : Natacha BOUIMISTR

Relaxation – mille clubs - le jeudi à 18 h - Claude CAREL
Poterie – En attente des travaux dans la salle
Théâtre enfants 8-11 ans - salle polyvalente - le vendredi à 17 h 30 - Marie-Cécile BLANCHET
Théâtre ados 12-18 ans - salle polyvalente - le vendredi à 18 h 45 - Marie-Cécile BLANCHET
Théâtre adultes - salle polyvalente - le vendredi à 20 h - Roger GABORET
Travaux d'aiguilles – mille clubs - le lundi à 14 h Jeanine DUPOUX - Françoise RAGU
Vidéo – Ecole Petits – le jeudi à 20 h - Louis-Ange SERRANO
JUDO (A.S. GIEN JUDO JUJITSU) cours à Bonny le mercredi au dojo EVEIL JUDO 2011 - MINI POUSSIN 2010/2009 - 17 h/18 h POUSSIN 2008/2007 - BENJAMIN 2006/2005 - 18 h /19 h

La Recette de Philippe

Rillettes aux deux saumon sur toast :

recette pour une dizaine de toast



- cuire dans un bouillon avec un 'cube' 150 g de saumon frais pendant 10 minutes, égoutter et refroidir le saumon
- couper en petits morceaux 50 g de saumon fumé
- couper en petits morceaux 1 échalote et couper quelques brins de ciboulette
- mélanger le tout avec 4 cuillères à soupe de crème liquide et 1 cuillère à soupe de vinaigre balsamique
- assaisonnement avec sel, poivre et curry en poudre
- griller les toasts au four
- déposer la rilette de saumon sur les toasts

Bonne dégustation

ACTIVITÉS DE SERVICE

Agence immobilière

- HEXAGONE IMMOBILIER
Galerie commerciale du Super U
Tél. 02 38 38 31 72
- ORDIM IMMOBILIER
46 rue du Faubourg Villeneuve
Tél. 02 38 31 57 73

Auto École

- ESPACE CONDUITE
2 Place Beaupin Lagier
Tél. 02 38 31 52 01

Distributeurs

- CRÉDIT AGRICOLE
6 Place Beaupin Lagier
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Galerie Super U

Brocanteur

- Eric PICAULT
33 Rue du 14 juillet
Tél. 06 99 44 96 72

Contrôle technique véhicules

- C.T.A.B.
ZA la Champagne
Tél. 02 38 35 81 04

Cours d'anglais

- LINGUACOM
Tél. 02 38 31 55 45 - 06 78 68 48 42

Fuel

- BONGIBAULT Jean-Bernard
RN7
Tél. 02 38 31 54 46

Garagistes

- Agent Renault - SARL PAROT
139 Grande Rue
Tél. 02 38 31 63 32
- Garage du Centre - D'HAENENS Nicolas
ZA La Champagne
Tél. 02.38.35.39.90

Imprimerie Régie publicitaire

- COM EN LOIRE
72 Grande Rue
Tél. 02 38 31 59 62

Informatique

- ALT'INFORMATIQUE
Galerie commerciale du Super U
Tél. 02 38 31 51 10

Location de bennes

- LOCABENNES
133 Grande Rue
Tél. 02 38 31 57 28

Pompes funèbres

- BOURSELOT CATON
23 Rue de Thou
Tél. 02 38 31 62 98

Poterie

- LE SHED
6 Allée du Noyer Vert
Tél. 02 38 29 03 67

Retouches Couture

- L'ATELIER DU BUISSON
Galerie commerciale du Super U
Tél. 02 38 35 79 48

Sécurité contrôle qualité habitat

- A.E.C.P.
Rue du Buisson
Tél. 02 38 31 58 65

Services à la personne

- LA MAISON DES SERVICES
12 Place Beaupin Lagier
Tél. 02 38 29 20 91

Stations Services

- ATAC
56 rue du Faubourg Villeneuve
Tél. 02 38 31 53 80
- SUPER U
ZA La Champagne
Tél. 02 38 31 52 20

Taxi transports de malades assis

- TAXI RENARD
1 Route de Vaupy
Tél. 02 38 31 52 91 - 06 07 41 97 53
- TAXI MICKAEL
Tél. 06 78 44 75 12

Travaux entretien et divers

- Allo TONIO
16 Rue du Faubourg Villeneuve
Tél. 02 38 31 57 66
- PASQUET Pascal
La Fontaine
Tél. 02 38 31 07 40 - 06 66 65 75 89
- RIMBAULT SERVICES
Tél. 06.12.51.21.73

Vente pneus et réparations

- C.G. PNEU
27 Avenue du Gal Leclerc
Tél. 06 77 60 96 98

ACTIVITES ANIMALIERES ET VEGETALES

Alimentation animale - Rayon jardin

- JOLI GRAIN
Rue des Jolies
Tél. 02 38 31 65 47

Bois de chauffage

- WOOD CENTER
3 Route d'Auxerre
Tél. 02 38 35 10 52

Jardinerie, Animalerie, Produits régionaux

- GAMM VERT AGRALYS
ZA de la Champagne
Tél. 02 38 31 70 20
- LOISIFLOR
RD 2007
Tél. 02 38 31 45 75

Compost (fabrication)

- FAAB
RD 2007
Tél. 02 38 31 52 06

Coopératives agricoles

- AGRALYS
Rue des Jolies
Tél. 02 38 31 64 81
- SODIAAL
Rue des Jolies
Tél. 02 38 31 60 19

Élevage de chiens

- ÉLEVAGE DE YORKSHIRE
La Ferme des Vachers
Tél. 02 38 31 56 31

Élevages de faisans, perdreaux

• ENVOL 45 EARL

Le Coudray

Tél. 02 38 37 00 64

• GAEC FAISANDERIE DU COUDRAY

Le Coudray

Tél. 02 38 31 62 29

Toiletage Chiens Chats

• BENEDICTE TOILETTAGE

9 Route du Pressoir

Tél. 06 48 64 50 65

Travaux agricoles et ruraux

• SARL VAN DORP

Les Sainjons

Tél. 02 38 31 58 05

ARTISANS

Bâtiment aménagement d'intérieur

• DOS REIS Joge

Rue du Faubourg Villeneuve

Tél. 02 38 31 54 92

BTP Maçonnerie

• BERTON SARL

2 Rue du Berceau

Tél. 02 38 31 61 59

• BRUNI Antoine

133 Grande Rue

Tél. 02 38 31 63 58

Carrelage - Cheminées - Poêles

• SOL FLAMME

1 Les Ratas RN7

Tél. 02 38 31 63 63

Carrosserie Peinture

• SARL PAROT

ZA La Champagne

Tél. 02 38 31 68 82

Couverture Zinguerie

• BRAGUE Dominique

16 Rue des Acacias

Tél. 02 38 31 62 71

Couverture Zinguerie Charpente Isolation

• ROBERT Pascal

21 Rue de Landes

Tél. 02 38 29 67 64 - 06 74 76 01 54

Menuiserie Ébénisterie

• SALIN Rémi

25 Rue de Thou

Tél. 02 38 31 61 32

Metallerie Serrurerie

• PICHON Jean-Michel

3 Rue des Joncs

Tél. 02 38 37 15 56

Peinture-revetements

• TURPIN PEINTURES

31 Rue de Landes

Tél. 06 67 87 82 56

Plomberie Chauffage Électricité

• BERCIER LECHAUVE SA

48 Rue du Faubourg Villeneuve

Tél. 02 38 31 62 93

Plomberie Chauffage Menuiserie alu

• PICOT Olivier

Tél. 02 38 31 67 43

Ramonage Entretien dépannage

• Bruno Bertrand Ramonage

Tél. 06 16 53 11 98

Serrurerie, maintenance, métallerie

• SOCIETE SERVICES ET MAINTENANCE

ZA la Champagne

Tél. 02 38 31 35 68

BRICOLAGE - ELECTROMENAGER

Centre de balnéothérapie et d'esthétique

• PIANTONI PELEAU Christelle

ZA la Champagne

Tél. 02 38 31 64 82

Chaussures

• CHAUSSEA

ZA la Champagne

Tél. 02 38 31 53 57

Coiffure

• ALEX'DAV

Galerie commerciale du Super U

Tél. 02 38 31 56 59

• ASTRID COIFFURE

14 rue des Charmis "à domicile"

Tél. 06 73 84 41 52

• AURÉLIE COIFF'

66 Grande Rue

Tél. 02 38 31 63 41

• Christian PATASSE

85 Grande Rue

Tél. 02 38 31 65 96

• MISSTIFS

21 Rue du 14 juillet

Tél. 02 18 49 35 97

Institut de beauté

• AURÉLIE COIFF'

66 Grande Rue

Tél. 02 38 31 63 41

• INFINIE BEAUTÉ

ZA La Champagne

Tél. 02 38 31 58 06

• L'ILE DE BEAUTE

11 Avenue du Gal Leclerc

Tél. 02 38 35 18 24

Tissus mercerie

• LA BOUTIQUE DU PARC

ZA La Champagne

Tél. 02 38 31 63 85

• L'ATELIER DU BUISSON

Galerie commerciale du Super U

Tél. 06 83 83 84 85

Vêtements

• DEFI MODE

ZA La Champagne

Tél. 02 38 31 72 45

BRICOLAGE - ELECTROMENAGER

• BONNY CONFORT

ZA La Champagne

Tél. 02 38 31 60 95

HEBERGEMENT - RESTAURATION - BAR

Café Bar Tabac

• CAFÉ DU LOIRET PMU Rapido Loto

13 Place Beaupin Lagier

Tél. 02 38 31 64 56

Café Restauration rapide

• CHEZ ARTHUR
15 Place Beaupin Lagier
Tél. 02 38 36 13 19

Chambres d'hôtes

• RENARD Martine
8 Rue du Château
Tél. 02 38 31 60 32

Gîtes ruraux

• Jean Rémy KASSIAN
La Fontaine
Tél. 02 38 31 88 29
• GITE LA MAISON GAUGUIN
Tél. 02 38 35 80 74 - 06 11 76 20 89
• GITE D'ETAPE LA MALITORNE
127 Grande Rue
Tél. 06 80 06 76 29 - 02 38 31 69 15
• GITE "LA COURETTE"
94 Grande Rue
Tél. 06 63 66 67 76
• LES BRULERIES
Tél. 02 38 62 04 88 (réservations)
Tél. 06 26 25 64 07 (renseignements)

Hôtels Restaurants

• HÔTEL DES VOYAGEURS
10 Grande Rue
Tél. 02 38 27 01 45
• LA BONNE FOI
4 Rue du 14 juillet
Tél. 02 38 31 65 52

Restaurant

• Le Taj Mahal
Bel Air
Tél. 07 51 04 28 55

Meublés touristiques

• 33 rue du 4 septembre
Tél. 02 38 31 51 07
• 1 Rue du 14 juillet (Xavier & Corinne SERRE)
Tél. 03 86 39 24 55

METIERS DE BOUCHE

Arboriculture (Pommes et poires)

• VERGERS DES BEAUMONTS
2 Route d'Auxerre
Tél. 02 38 31 63 88

Boulangers Pâtisseries

• IZIKER Aziz
10 Place Beaupin Lagier
Tél. 02 38 31 57 88
• CERQUEIRA Philippe "Les Délices de Bonny"
89 Grande Rue
Tél. 02 38 31 63 56

Négociant en vins

• LES LYS
Les Loups
Tél. 02 38 31 28 15

Produits régionaux

• HO PRODUCTEURS SARL
Les Beaumonts - 2 Route d'Auxerre
Tél. 02 38 31 63 88

Supermarchés

• ATAC
56 Rue du Faubourg Villeneuve
Tél. 02 38 31 53 80
• SUPER U
ZA La Champagne
Tél. 02 38 31 52 20

Viticulteurs

• Emile BALLAND
Les Ratas RD2007
Tél. 02 38 31 62 59

SANTÉ

Maison de santé Pluridisciplinaire

27 Grande rue - Tél. 02.38.36.21.89

Médecins généralistes

• Dr PERICO Cristina
Tél. 02.38.05.06.60
• Dr SHESTAKOVA Nadia
Tél. 02.38.35.11.98

Chirurgien - Dentiste

• Dr FREGÉAI Vincent
Tél. 02.38.31.51.99

Cabinets d'infirmiers

• Mmes VIGNERON Réjane - RACARY Anne-Laure
NARCISO Jessica
Tél. 02.38.31.51.95
• Mme GIACOMINI Murielle
Tél. 02.38.31.64.96

Ostéopathe

• Gilles-Arnaud BOUCHET
Tél. 02.38.36.21.89

Pédicure - Podologue

• Mme BOIZEAU Gaëlle
Tél. 06.64.30.19.70

Psychologue Clinicienne

• Mme BOULARD Faustine
Tél. 06.74.69.67.55

Sage-femme

• Mme PERRIN Sylvie
Tél. 06.33.93.24.23

Nutritionniste

• Mme GONZALEZ Elodie
Tél. 02.38.36.21.89

Protection Maternelle et Infantile

• Mme MANIA
Tél. 02.38.05.23.62

Assistante sociale

• Mme ROUX Bérangère
Tél. 02.38.05.23.23

Masseur-Kinesithérapeute

• PIANTONI-PELEAU Christelle
ZA la Champagne
Tél. 02.38.31.64.82

Pharmacie - Matériel médical

• VINCENT Sandrine - MICHOUX Nelly
9, Pl. Beaupin Lagier
Tél. 02.38.31.62.31

Vétérinaires

• LUCAS-AUGE -WITTORSKI -VELLARD SCP
ZA la Champagne
02.38.31.70.00

Maison de retraite "Les Jardins de la Loire"

• R.D 2007
Tél. 02.38.31.57.92

Opticien

• OPTIC 2000
Galerie commerciale du Super U
Tél. 02 38 31 59 76

AUTRE PROFESSION LIBERALE

Étude Notariale

• Maître Philippe CAUQUY
5 Avenue du Gal Leclerc
Tél. 02 38 31 60 23

AUTRES ACTIVITES

Fabrication de chariots et agencement de magasins

• SAFIL
Route de Vaupy
Tél. 02 38 37 74 00



*En 2018 il aura lieu
le 8 septembre*



UNE APPLICATION MOBILE POUR BONNY-sur-LOIRE

Vous pouvez dès à présent télécharger l'application dédiée à Bonny sur Loire sur votre smartphone ou votre tablette. Elle a été créée afin de permettre à tous d'accéder aux principaux services en ligne de la mairie et, ainsi, améliorer la communication entre les élus et les bonnychons. Une des grandes nouveautés est constituée par une rubrique qui vous permet de faire part de vos observations et de vos suggestions. Elles seront alors transmises directement à l'élue concerné.

Défilement des informations placées sur le panneau lumineux

Actu/Événements

Pour suivre au plus près les manifestations et événements des jours à venir

Démarches

Pour avoir des infos sur les formalités et les démarches à accomplir. Contient des liens vers des sites officiels pour vos démarches administratives

Signalements

Cette rubrique a pour but de développer la collaboration entre les bonnychons et les élus, de permettre à chacun de faire part de ses suggestions, de signaler un événement ou une nuisance. Vous pouvez prendre une photo et nous la poster directement avec votre commentaire. Suivant le sujet abordé, le message sera transmis à l'élue concerné selon les compétences qui lui sont attribuées.

Publications

Consultez le dernier bulletin municipal

Répertoire

Depuis les services municipaux jusqu'aux associations en passant par les commerçants, artisans et professionnels de santé

Ma Mairie

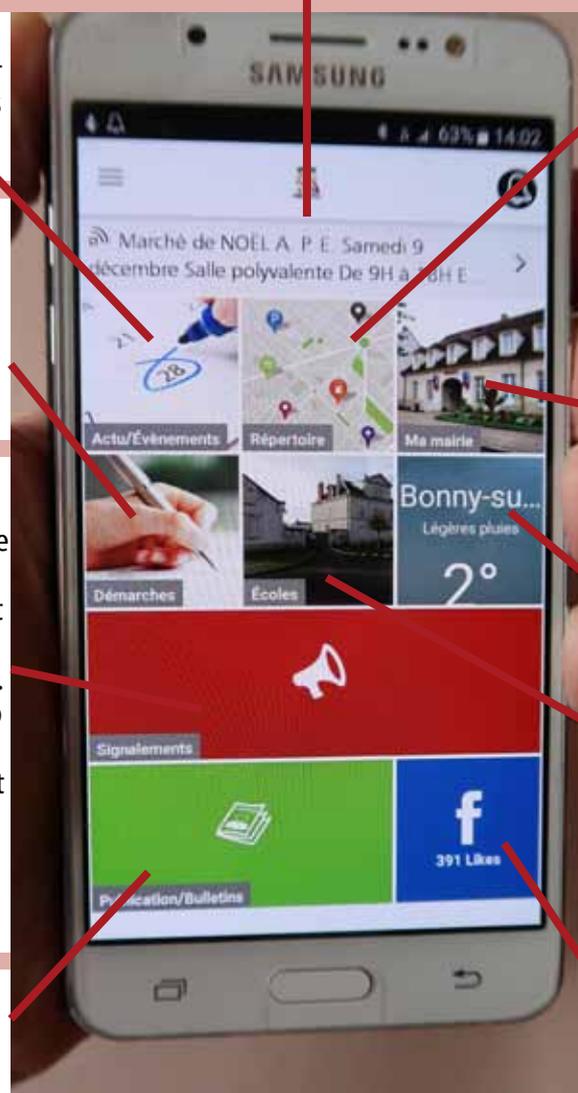
Les horaires d'ouvertures, les différents services, les élus et leurs attributions, les comptes-rendus de réunions de Conseil

Météo

Ecoles

Vous trouverez des informations sur les écoles ainsi qu'une rubrique « cantine » pour accéder aux menus

Facebook



Mode d'emploi

Pour télécharger : **Allez sur votre «playstore» et tapez «Bonny» puis installez l'application qui est proposée avec le blason de la ville** en cochant les sujets qui vous intéressent particulièrement, vous recevrez une notification si une information vous concernant est diffusée.